



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKKECH, A. GAUTRAND, B. SOULIE, M.A. ABONDANCE, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : H. RICHARD (POUVOIR A T. SOLIER), B. NIEL (POUVOIR A B. SOULIE), S. AYOT (POUVOIR A A. NAYRAC), E. PLATET (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), D. DUCROS (POUVOIR A M. DAURES), E. GAZEL (POUVOIR A M. DURAND), I. CAMBEFORT (POUVOIR A P. RAMONDENC).

Étaient absents : N. FORT, P. BARAILLE.

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien Mesdames, Messieurs, il est 18 h 30, donc j'invite les conseillers municipaux à bien vouloir prendre place. Et donc avant d'ouvrir ce Conseil municipal, donc j'ai reçu une demande de prise de parole de la part du personnel de la petite enfance. Donc je leur propose de se mettre à la table, s'il y a des places libres, pour pouvoir bénéficier d'un micro et de nous faire leurs déclarations. »

Monsieur le Maire

« Donc, je propose... Non, c'est fini ! Je propose à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Bien, je vous invite à laisser libre, Mesdames, Mesdames, merci. Donc, je demande au Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci, donc maintenant que le Conseil municipal a débuté, Monsieur CHIOTTI, je vous demande malgré votre soutien à Jean LASSALLE de bien vouloir retirer votre gilet jaune. »

Monsieur CHIOTTI

« Je voudrai que vous me lisiez le point de règlement dans lequel il faut avoir une tenue... »

Monsieur le Maire

« Ce sont les..., c'est la valeur..., alors c'est sur le Code Général, ce n'est pas dans le règlement intérieur du Conseil, c'est de ne pas avoir de signe distinctif autour de la table du Conseil, voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« Bon ! »

Monsieur NAYRAC

« C'est mille cinq cents euros... »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Donc ceci étant dit, je propose donc de ne pas lire les énumérations et décisions du Maire.

S'il y a des remarques particulières ou des questions ? »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Action Cœur de Ville 2030 : subventionnement Guichet Unique".

Donc, je vous propose de passer à la délibération numéro 2, qui concerne donc la mise en place du guichet unique, que nous avons déjà évoqué lors d'un précédent Conseil municipal s'agissant de la demande de subvention.

Donc aujourd'hui, vous avez le plan de financement, qui a été donc finalisé avec un montant total de l'opération, donc de l'ordre de trois cent vingt-neuf mille soixante euros. Et vous avez le détail des travaux qui sont prévus dans ce guichet unique. Voyez qu'à la fois, il y a bien évidemment des travaux, j'allais dire, de bâtiment, mais aussi d'intégration de l'ensemble du dispositif, dont notamment sur l'autocom et sur les logiciels adaptés et qu'il y a eu une surprise supplémentaire lors de la visite préparatoire au chantier, qui est tout simplement le fait d'avoir à remplacer la toiture, qui est au-dessus de l'aile gauche, donc en entrant dans la cour de la Mairie.

Vous pouvez constater que sur les recettes, le fonds de subvention de la part de l'État s'élève à deux cents mille euros, ce qui fait qu'il n'y a qu'une part à charge de la Ville, à ce jour de cent vingt-neuf mille soixante euros.

Et donc il convient bien évidemment donc :

- De m'autoriser à déposer les demandes d'aides financières ;
- Et à percevoir les subventions ;
- Ainsi qu'à signer tous les documents afférents au projet.

Y a-t-il des questions sur le guichet unique ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui j'allais dire : « *Quelle inflation !* ». C'est pire que l'essence, mais vous nous répondez, que c'est la toiture visiblement, puisque nous étions à deux cent vingt-neuf mille, il y a trois mois, non deux cent quarante mille, là on est à trois cent vingt-neuf.

Donc nous, nous réitérons nos remarques sur le fait que c'est démesuré, que nous n'en voyons pas l'utilité et que de ce point de vue-là nous voterons contre. Parce que franchement je pense que même les deux cents mille euros, qu'est prêt à abonder l'État pourraient être placés ailleurs et mieux utilisés que dans des projets dont nous ne voyons pas l'utilité, une fois de plus. »

Monsieur le Maire

« C'est malheureusement en lien avec le débat de tout à l'heure, sur la modernisation des Services Publics et l'accueil que nous fournissons à la population. Je suis navré que vous votiez contre. Je mets la délibération aux voix. Monsieur FABRE ? » »

Monsieur FABRE

« Bon, nous voterons contre, je vais si vous le permettez, je vais prolonger l'intervention de Monsieur DURAND, parce que finalement... bon d'abord je rappelle que, j'ai des doutes d'ailleurs sur la dernière fois, vous n'aviez pas pu nous indiquer la superficie, là on annonce cent cinquante mètres carré... ma foi si vous le dites, on vous croit.

Rappelons les faits :

- Quand même l'aile gauche de la Mairie a été refaite à neuf il y a exactement dix ans. Donc là vous êtes en train de casser ce qui a été fait il y a dix ans. Les bureaux ont été refaits à neuf, personne ne peut le nier. Bien ça, c'est le premier point ;
- Le deuxième point, à quoi va servir ce guichet unique ? Alors évidemment, le guichet unique, ça apporterait un plus à la population, vous nous l'avez expliqué, c'est expliqué assez clairement dans la délibération. On réunit donc en un même lieu, donc un guichet unique, qui porte parfaitement bien son nom. Mais, il se trouve que dans les mêmes locaux on a déjà l'inscription pour la cantine, on a déjà le Service Éducation, donc il y est déjà. Donc ça ne va rien changer pour le Service Éducation et les inscriptions à la cantine. Le Service Jeunesse, c'est ce que vous disiez dans la Presse le 20 septembre, donc le Service Jeunesse, il me semble qu'il y est déjà. L'État Civil est à cinq mètres, d'accord. Donc je veux dire et vous disiez dans la Presse le 20 septembre : « *Les personnes passeront d'abord par le pré-accueil où un agent les ventilerà selon leur demande dans les différents bureaux à l'arrière* ». Bon actuellement quelqu'un qui arrive à la Mairie, on n'a pas besoin de pré-accueil à trois cent vingt-neuf mille euros, puisqu'on a la personne qui est à l'accueil. Si vous voulez aller à l'État Civil, il vous dirige vers l'État Civil. Si vous voulez inscrire votre enfant à la cantine, bon on va dans ces locaux, qui sont déjà parfaitement confortables et fonctionnels. Ah ! Et donc on y ajoute l'Urbanisme. Moi je suis désolé, Monsieur le Maire, mais l'Urbanisme, on n'y va pas tous les jours, ça ne concerne pas énormément de personnes. Bien-sûr que c'est important, le Service Urbanisme. Enfin ce n'est quand même pas un Service où la masse des Millavois se rend quotidiennement, voilà. Donc j'ai envie de dire : « *Tout ça, pour ça !* »

Alors que dans le même temps, nous avons... si vous voulez rénover la Mairie, Monsieur le Maire, commencez par rénover le deuxième étage de la Mairie. On a en ce moment... Alors, le DGS lui, il est courageux, mais pas téméraire. Il est descendu au premier étage, parce qu'en cas d'incendie, on ne sait jamais. Mais par contre, en ce moment il est en train de faire monter tout le monde au deuxième étage. Il y a eu une Commission de Sécurité, me semble-t-il et j'aimerais bien savoir quel est l'avis de cette Commission de Sécurité pour le deuxième étage ? Parce qu'on est en train... alors tout à l'heure, on parlait de respect dû au personnel municipal. On est en train de faire travailler des personnes au deuxième étage, qui ne sont pas du tout en sécurité. Et là il y a urgence, il me semble qu'il y a urgence bien plus que de casser un bâtiment, qui a été refait à neuf, il y a dix ans, pour y faire un guichet unique.

Bon vous avez en ce moment une quinzaine de personnes qui sont démenagées au deuxième étage. On ne sait pas pour quelles raisons. J'aimerais bien savoir si vous avez de l'argent à dépenser, Monsieur le Maire, laissez-moi terminer s'il vous plaît ! J'aimerais bien savoir quel est le budget de chauffage du bâtiment de la Mairie, de l'ensemble du bâtiment ? On a les huisseries qui sont complètement pourries. Commencez par changer les huisseries, faites les choses dans l'ordre, Monsieur le Maire. Permettez au personnel justement de travailler dans de bonnes conditions. Il n'y a pas une demande, on va dire, « *forte* » sur le principe du guichet unique. Ok, c'est à la mode, toutes les Mairies en font partout... Monsieur NAYRAC... »

Monsieur NAYRAC

« Oh hein, c'est bon, hein... »

Monsieur FABRE

« ...ne commencez pas ... »

Monsieur NAYRAC

« Gardez vos conseils, il y en a marre... »

Monsieur DURAND

« C'est la démocratie, Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur le Maire

« Je rappelle... »

Monsieur FABRE

« Vous n'allez pas commencer à m'insulter... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît, je rappelle que c'est... »

Monsieur FABRE

« ... comme à chaque fois, Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE et Monsieur NAYRAC, je rappelle que c'est le Maire, qui est maître de l'ordre du jour et du *timing* de cette instance... »

Monsieur FABRE

« Voilà, donc si vous avez de l'argent... »

Monsieur le Maire

« ... mais c'est valable pour vous aussi, Monsieur FABRE ! »

Monsieur FABRE

« Oui, je en train de parler ... Non, mais enfin quand même Monsieur NAYRAC... »

Monsieur NAYRAC

« Ça y est ... »

Monsieur le Maire

« Il n'a pas pris..., Monsieur FABRE ! Allez-y ! »

Monsieur FABRE

« Oui, parce qu'il va falloir qu'il arrête de m'insulter chaque fois... »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ! Allez à la question... »

Monsieur FABRE

« ... voilà ! »

Monsieur le Maire

« ... si non, je vous demande de conclure ! »

Monsieur FABRE

« Y compris pendant... »

Monsieur le Maire

« Allez à la question... »

Monsieur FABRE

« ...le 11 novembre, la cérémonie, d'accord ! »

Monsieur le Maire

« Allez à la question, sinon je vous demande de conclure »

Monsieur FABRE

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ! »

Monsieur FABRE

« Un peu de respect, Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ! Allez à la question, ou je vous demande de conclure »

Monsieur FABRE

« Voilà donc, nous voterons contre, parce que s'il y a de l'argent à dépenser pour la restauration de la Mairie, dépensez-le, utilement, allez à l'essentiel. Voilà donc nous voterons contre, parce que c'est une demande de subventions certes, mais nous considérons que cet argent, c'est du gaspillage dans l'état où est la Mairie actuellement. »

Monsieur le Maire

« Moi je voudrai vous dire trois ou quatre petites choses :

- D'abord, je suis assez stupéfait que vous vous préoccupiez aujourd'hui de la sécurité des gens qui sont au second étage, alors que pendant six ans vous n'avez déplacé aucun bureau. Donc pendant six ans, vous ne vous êtes absolument pas préoccupés de leur sécurité et comme par hasard, parce que vous êtes dans l'opposition et qu'il faut critiquer, aujourd'hui vous trouvez à redire, donc ça c'est le premier ;
- Le deuxième point : je suis navré et lorsqu'il sera édité, je vous porterai le compte-rendu du dernier Comité Technique durant lequel nous avons passé les aménagements du guichet unique, où tous les syndicats à l'unanimité, comme quoi il y a du dialogue social, ont salué le fait que nous mettions en place des équipements ergonomiques modernes à la disposition des agents et à la disposition du public, à l'unanimité, je vous communiquerai le compte-rendu du Comité Technique, je pense que ça vous instruira fortement ;
- Ensuite rassurez-vous, Monsieur FABRE, sur les huisseries, vous n'avez peut-être pas remarqué, nous avons modifié toutes les huisseries du rez-de-chaussée, justement à la fois pour la lutte contre la déperdition d'énergie et aussi, sous le contrôle de Monsieur FAYET, pour inverser le sens d'ouverture et assurer la sécurité des gens dans ce bâtiment.

Donc, nous prenons nos responsabilités, Monsieur FABRE, nous le faisons petit à petit et nous tentons de moderniser le Service Public, ce que vous refusez de faire en refusant de voter cette délibération. Madame KECHKECH ? Très Bien ! Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Bon ! Excusez-moi, moi ça fait beaucoup d'argent, l'ancienne Municipalité, vous. À la limite il aurait peut-être mieux valu plancher sur un nouveau projet de Mairie, puisque la restauration coûte souvent plus cher que le neuf, donc c'était une idée, voilà. Donc nous voterons contre aussi ce guichet unique, parce que ça fait aussi, pas mal d'argent qu'on pourrait mettre ailleurs. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Y a-t-il des procurations ? Donc huit votes contre.

Monsieur le Maire

« Oui, je l'ai compté, huit votes contre. Je vous remercie. »

**Adoptée par 24 voix pour
9 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc je passe la parole à Monsieur DIAZ pour la délibération N° 3 »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

3. "Communauté de Communauté Millau Grands Causses : nouvelle modification des statuts préalable au transfert de la compétence enseignement supérieur"

« Une délibération, qui je n'en doute sera beaucoup plus apaisée. Donc, la délibération concernant la modification des statuts préalable au transfert de compétence Enseignement Supérieur et Formation.

Donc je vous rappelle, enfin certains sont élus à la Communauté de Communes, qu'on modifie les statuts de la Communauté de Communes pour prendre en compte la compétence sur l'Enseignement Supérieur et la Formation et que toutes les Communes de la Communauté de Communes doivent le faire avant le 31 décembre 2018, puisque la compétence sera transférée au 1^{er} janvier 2019.

Alors qu'il y avait eu un premier vote, vous l'avez dans le texte, qui était un vote à la Communauté de Communes en mars 2018, où il y avait déjà eu prise de compétence par la Communauté de Communes. Alors là, il y a un deuxième vote suite à une prise de position de la Communauté de Communes du mois de septembre, qui peut paraître un peu étrange, mais en fait chemin faisant, en travaillant sur le dossier Enseignement Supérieur, il s'est avéré qu'il y avait à élargir la compétence par rapport à celle, qui était prévue initialement. Pour résumer en synthèse sur la délibération prise à la Communauté de Communes en mars 2018, c'était davantage un rôle d'animateur au titre de la Formation Supérieure plus qu'un rôle d'acteur. Il s'est avéré en ayant travaillé sur les dossiers, qu'il fallait aller plus loin et notamment piloter l'Enseignement Supérieur et non plus d'ailleurs sur la Communauté de Communes, mais sur le bassin du Sud Aveyron, c'est pour ça que nous travaillons avec la Communauté de Saint-Affrique sur ce sujet et donc vous avez dans la lecture des statuts, deux points qui ont été rajoutés par rapport au vote du mois de mars qui concerne justement :

- La création d'une entité juridique commune avec Saint-Affrique pour piloter la formation ;
- Définir le Schéma Directeur ;
- Et aussi bien évidemment mettre, un budget sur cette opération, alors budget qui sera essentiellement un budget par transfert de charge de la Communauté de Communes sur la Communauté de Communes et certainement un budget complémentaire.

Donc nous travaillons au titre du bassin Sud Aveyron, on en est à la deuxième réunion de travail avec la Communauté de Saint-Affrique et d'ailleurs il y a une réunion demain matin sur ce sujet à neuf heures à la Communauté de Communes.

Donc il nous est demandé :

- D'approuver ces nouveaux statuts ou alors vous avez pour vous les définir, c'est une compétence qu'on appelle une compétence facultative, donc il n'y avait aucune obligation de le transférer, d'autant plus que le côté un petit peu paradoxal c'est que la Ville « assumait » une compétence en termes d'Enseignement Supérieur par défaut, puisqu'en fait ça ne relève pas de la Ville, mais au titre de sa compétence générale. Donc la modification des statuts de la Communauté de Communes concernant l'Enseignement Supérieur ce sera la définition de la politique territoriale de l'Enseignement Supérieur, la coordination au plan local de la stratégie, la contribution au développement de l'offre de formation, notamment par rapport à l'adéquation au bassin d'emplois et contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur.

Et vous trouvez dans la nouvelle rédaction, qui se trouve dans le document joint les deux points qui ont été ajoutées :

- Gestion du Pôle Enseignement Supérieur ou de toute autre structure accueillant ou hébergeant des formations, on entend par là : Gestion de l'Enseignement Supérieur, c'est-à-dire le pilotage directement au travers d'une structure dont les modalités, dont le type n'est pas encore arrêté ;
- Ainsi que la gestion et la coordination de la vie étudiante. Donc nous travaillons comme je l'ai dit avec Saint-Affrique, on va tout mettre, si j'ose dire, « *au pot* » pour faire un bassin Sud Aveyronnais sur l'Enseignement Supérieur et bien évidemment, on aura l'occasion de revenir vers vous sur ce point. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, j'ai omis deux éléments en début de Conseil. Le premier était le vote du compte-rendu du Conseil municipal en date du 20 septembre 2018.

Donc y avait-il des remarques sur ce Conseil municipal ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, avec du recul, j'ai été un peu surpris de la réponse d'Hugues RICHARD, concernant la restructuration du Service des Sports, qui disait sous appui de Monsieur CHIODO, qu'il n'avait pas un service à la ville de Millau, qui marchait aussi bien que le Service des Sports, qui a quand même été complètement démantelé, dont je vous dis : "Qu'est-ce qu'il aurait été devenu, s'il n'avait pas marché, ce service ? Ben, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci de vos remarques, Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur NIEL

« Réorganisé et non démantelé. »

Monsieur le Maire

« Merci, Bernard. À part cette remarque, mais qui n'a rien à voir le compte-rendu et dans l'approbation du compte-rendu, vous en conviendrez ?

Donc, je mets le compte-rendu aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc approuvé. Merci. »

Le Compte-rendu est approuvé

Monsieur le Maire

« Et deuxième élément formel que j'ai omis, c'est la désignation du secrétaire de séance, donc c'est Madame KECHKECH. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons à la délibération N° 4 et Madame ORECL au sujet d'une convention avec *Radio Larzac*. »

Monsieur ORCEL rapporte la délibération n° 04 :

4. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Radio Larzac "

« Bonsoir à tous. Tout d'abord je vous prie de m'excuser pour le retard, mais j'étais à Béziers sur un colloque « *Villes et Métiers d'Arts* » autour de la revitalisation des centres-villes, voilà, avec des interventions très intéressantes et j'espère des choses qui pourront être appliquées sur la ville de Millau dans ce domaine.

Donc convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et *Radio Larzac*, donc c'est une délibération, que nous passons tous les ans et qui permet au travers de la convention de vous présenter les actions, qui seront menées et la collaboration, qui est mise en place entre les Services Culturels de la Ville et à la radio associative *Radio Larzac*, puisque la Ville et la Radio ont le souhait de réaliser des projets en communs, donc autour de la programmation notamment de la saison 18-19 du Théâtre de la Maison du Peuple et puis également la Radio communique et valorise également les actions culturelles menées par les autres services de la Ville.

Donc pour le théâtre vous trouvez le détail des événements autour desquels des actions seront en mises en œuvre cette année, donc dans la convention.

Afin donc de participer aux frais à l'accueil de l'ensemble de ses actions la ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire, qui est identique à l'an dernier, qui est de trois mille euros, donc à l'association *Radio Larzac*, sur présentation de factures à l'issue de la dernière prestation. Donc, les trois mille euros c'est :

- Deux mille cinq cents euros sur le budget du Théâtre ;
- Et cinq cents euros sur le budget du Service Culture.

Donc il vous est donc posée après avis favorable de la commission Culture du 14 novembre et pas du 5 novembre :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir. Voilà. »

Monsieur le Maire

Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération n° 5 toujours Madame ORCEL, convention de partenariat sur la saison 2018/2019 entre la ville de Millau et *Aveyron Culture*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

5. "Convention de partenariat saison 2018 / 2019 entre la ville de Millau et Aveyron Culture – Mission Départementale"

« Donc, là-aussi il s'agit du renouvellement du partenariat entre *Aveyron Culture* et la ville de Millau au travers des actions là-aussi et de la politique culturelle en matière de spectacles vivants portés par le Théâtre de la Maison du Peuple, qui souhaite donc notamment sensibiliser les publics à toutes les formes d'art et au travers des spectacles proposés avec des actions de médiation, qui portent tout particulièrement en direction du jeune public. Et puis vous connaissez *Aveyron Culture*, qui a pour objectif de promouvoir et de développer la culture sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines du champ culturel.

Donc la convention présente toutes les actions et tous les partenariats qui seront mis en œuvre durant la saison 18/19 avec *Aveyron Culture*, donc à partir des spectacles de danse de musique et de théâtre ;

- Autour des pratiques amateurs à partir des spectacles : *Danser Casa* et *Rites* ;
- Autour des itinéraires déductions artistiques à partir des spectacles : *Tel Quel ! Come Prima, Un Renaud pour moi tout seul, Nomades, Brindilles, Germaine et Germaine* ;
- Et également *Aveyron Culture* nous accompagne dans les communes partenaires dans le cadre des *Échappées du Théâtre* ;
- Et *Aveyron Culture* mets également à disposition du théâtre des ressources documentaires.

Donc tout cela est détaillé dans la convention, qui est annexée et on se réjouit de ce partenariat, puisque ça permet effectivement de développer un grand nombre d'actions de médiation autour des spectacles proposés, qui sont donc prises en charge par..., ces actions de médiation étant prises en charge par *Aveyron Culture*.

Donc après avis favorable de la commission Culture du 14 novembre, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention annexée ;
- Et à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur de Maire

« Délibération N° 6. Demande de Subvention pour la *Label Ville d'Art et d'Histoire*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Demande de subvention pour le Label Ville d'Art et d'Histoire auprès de l'État

« Là aussi renouvellement donc d'une convention et d'une délibération, que nous vous présentons tous les ans, puisque comme vous le savez depuis 2010 la ville de Millau a obtenu le *Label Ville d'Art et d'Histoire*, qui sanctionne donc une volonté forte de valoriser la culture et le patrimoine dans toute sa diversité.

Et au travers de ce *Label Ville d'Art et d'Histoire*, la Ville s'engage à mener toute une série d'actions, qui se décline en cinq volets alors :

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Présenter l'ensemble des types de patrimoine dans toutes ses composantes ;
- Promouvoir la qualité architecturale ;
- Développer une médiation de qualité relative à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine notamment à destination du jeune public ;
- Et offrir au public touristique et des visites de qualité, menées par un personnel qualifié ici en lien avec l'Office de Tourisme.

Donc pour mener à bien ces actions dans le cadre du *Label Ville d'Art et d'Histoire*, la Collectivité sollicite donc le versement d'une aide financière auprès de l'État.

Et donc après avis favorable de la commission Culture du 14 novembre, il vous est proposé :

- D'approuver la demande de subvention soumise à l'État ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à demander une aide technique et financière ;
- Et à percevoir les sommes allouées par l'État. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 7. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. "Convention de partenariat pour l'inventaire du Patrimoine"

« Avenant financier un accord de partenariat entre la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et la ville de Millau pour la conduite de l'inventaire du patrimoine, donc c'est le deuxième volet de la délibération précédente.

Ici donc depuis 2002, la ville de Millau poursuit un travail d'inventaire du patrimoine de la Commune en collaboration, d'abord avec le Service de la Connaissance de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, enfin depuis 2004 avec les services de la Région et auparavant mais le Service de l'Inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Donc l'objectif de cette convention, qui est une convention triennale de 2017 à 2019, donc l'objectif de cette délibération, c'est de repréciser un petit peu les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce travail d'inventaire au quotidien en lien avec les thématiques d'études lancées par la Région et des projets de Ville qui aboutissent donc ici à :

- Des études monographiques ou d'archéologie du bâti plus particulièrement autour de *l'Ilot Temple Voultre* ;
- Des publications d'articles dans des revues régionales comme *Millau Son Trésor d'Archives* ;
- La présentation de conférences sur le patrimoine millavois qui sont régulièrement proposées ;
- Et des actions transversales avec le projet *Villes d'Art et d'Histoire*, tels que l'organisation de visites guidées, de conférences, de publications *Villes d'Art et d'Histoire*, tels que récemment à le « *Laissez-vous Conte* », focus autour du parc de la Victoire sur lequel a travaillé Françoise GALES, avec les qualités qu'on lui connaît, nous propose toujours des documents très intéressants et de grande qualité et j'en profite pour la remercier pour l'excellent travail qu'elle conduit dans le cadre de cet inventaire du patrimoine.

Donc pour mener à bien cet inventaire, nous vous proposons donc de demander un soutien financier à la Région pour la durée de la formation, c'est-à-dire pour les trois ans, il est estimé à soixante mille euros.

Et donc après un avis favorable de la commission Culture du 14 novembre 2018, il vous est proposé :

- D'approuver la poursuite de l'inventaire du patrimoine ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à demander une aide technique et financière à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- Et à signer l'avenant financier à intervenir et tous les documents qui découlent de cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération N° 8 : concernant le Raid Nature des Collectivités. Monsieur SOULIE. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 08 :

8. "Raid nature 2019 – 2020 – 2021 – Contrat de Partenariats et de Prestations de Service"

« Cette déclaration concerne le *Raid Nature* 2019, 2020 et 2021 contrat de partenariat et de prestation de services. Le Service des Sports épaulé par la ville de Millau organise chaque année le *Raid Nature des Collectivités Territoriales* et pour 2019, ce sera la 21^{ème} édition, les 18 et 19 mai 2019.

Cette manifestation de renommée nationale accueille près de trois cent soixante concurrents, ainsi que leurs accompagnateurs. Ce sont des agents et des élus des Collectivités Territoriales venant de tout l'hexagone.

En 2018, lors du 20^{ème} anniversaire ce sont quatre-vingt-dix équipes qui ont été accueillies. La plus grande majorité étant extérieure à la Région Occitane. Quatre-vingt-dix équipes étant le seuil à ne pas dépasser pour des raisons de sécurité et imposées par le prestataire organisant les épreuves.

Des réunions préparatoires ont déjà eu lieu pour l'organisation en 2019. Pour vous faire une idée de l'importance de ce Raid, il vous suffit d'aller sur le Net et consulter les divers sites, ainsi que la revue éditée pour les événements en 2018. Le programme du week-end est établi par le Service des Spots, qui prend en charge la partie festive. La partie technique étant confiée à un professionnel local, qui a pour mission de faire découvrir Millau, mais aussi sa Région.

C'est ainsi que les épreuves de 2018 se sont déroulées sur le site de *Boffi au Château de Peyrelade*, sur la plage du *Gourg de Bade* et à *La Maladrerie*. Elles sont aussi bien techniques que variées, qui vont de la *Via Ferrata*, au VVT en passant par le Saut à l'Élastique, le *Rafting* et en empruntant la technique des *Tyroliennes*.

Cette organisation, qui contribue à l'attractivité de la Ville, a été plusieurs fois copiée et à notre connaissance jamais égalée. Je rappelle que nous pouvons être fiers de cette attractivité sportive, puisque nous estimons qu'en 2018, pour des épreuves similaires, plus trente mille personnes sont venues à Millau ou dans ses environs pour y participer.

Je citerai :

- *La traversée du Viaduc ;*
- *Les Templiers ;*
- *Les 100 kilomètres ;*
- *La Verticausse ;*
- *Les Hospitaliers ;*
- *L'Hivernale des Templiers.*

Si nous y ajoutons :

- *Le départ du Tour de France ;*
- *La Caussenarde ;*
- *L'Euro Cycle ;*
- *Le Rallye des Cardabelles ;*
- *Le FIPEM.*

Ainsi que les diverses manifestations spécifiques de Rugby, de Football, d'Handball, de Basket, de Volley, c'est encore trente mille personnes supplémentaires que la Ville a accueillies.

Je ferais simplement un aparté sur les cent trente mille personnes, dont trente mille en été fréquentant la Piscine municipale durant l'année.

Je terminerais en vous rappelant aussi la spécificité du sport à Millau, la semaine dernière se sont déroulés deux rassemblements, qui à mes yeux n'ont pas eu le retentissement escompté :

- À savoir les Championnats de Canoë Kayak de la Région Occitanie organisés conjointement par le club de Montpellier Kayak et le club de Millau du Stade d'eaux Vives, dont le Président et aussi celui du Comité Départemental de l'Aveyron. Deux cents participants étaient présents, malgré la difficulté de se déplacer et aux dires du Président de Montpellier, dans d'excellentes conditions, notamment de sécurité ;
- Le deuxième événement a eu lieu à Saint-Estève où s'est déroulé durant un week-end un rassemblement national annuel des responsables de clubs de Parapentes et de Delta Plane de l'hexagone et dénombrant plus de trente mille licenciés.

Pour en revenir au *Raid des Collectivités*, je rappellerais que le budget de ce Raid avoisine les cent cinquante mille euros, y compris la part Communale au-delà des trente mille euros. Aussi pour l'équilibrer, il est important de trouver des partenaires, ce que l'organisation s'est toujours appliquée à faire et c'était dans ce sens que la présente délibération que nous vous invitons à voter, il vous est demandé :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les contrats de partenariat intervenir pour les années 2019, 2020, 2021.

Par avance, je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, Bernard, d'avoir rappelé et souligné toutes ces informations. Merci. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Je ne vais pas y revenir, vous connaissez mon point de vue ! Il y avait également ce week-end le Championnat Régional de Sports Adaptés de Pétanque. Voilà, on a eu quatre-vingt-seize joueurs, qui sont venus malgré les Gilets Jaunes, quoi voilà donc c'était... »

Monsieur SOULIE

« Je ne peux pas être partout ! »

Monsieur CHIOTTI

« Voilà, non c'est bien, quoi. Il y avait ça en plus aussi. »

Monsieur le Maire

« Merci de nous l'avoir rappelé.

Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Elle est donc adoptée.

Je vous remercie. Merci, Monsieur SOULIE. »

***Adoptée par 30 voix pour
3 abstentions***

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC pour nous donner informations sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par voie de droit de préemption. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 09 :

9. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Il y a la liste des acquisitions déléguées qui ont été faites depuis deux mois, il y en a un peu plus d'une soixantaine cette fois-ci, voilà. Je vous demande donc de prendre acte de toutes ces acquisitions. »

Monsieur le Maire

« Une liste sur laquelle nous n'avons absolument rien préempté. »

Monsieur NAYRAC

« Non. »

Monsieur le Maire

« Donc il s'agit tout simplement de prendre acte de cette information. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« La délibération suivante la 10, qui concerne donc l'arrêt du projet de PLUi-HD de la Communauté de Communes »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 10 :

10. "Arrêt du projet PLUi-HD de la Communauté de Commune Millau Grands Causses : Avis de la Commune"

« Bien alors par la délibération du 4 juillet 2018, le Conseil communautaire a arrêté le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat et de plans de déplacement élaboré sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Ce dossier arrêté, est depuis cette date à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter au service Foncier-Urbanisme, qui se trouve dans l'autre. Vous devez le connaître, Monsieur FABRE, parce qu'on vous y voit souvent.

Le projet PLUi-HD doit être soumis aux Conseils municipaux des Communes, qui composent la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil de se prononcer sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de plan local d'urbanisme intercommunautaire pour ce qui concerne la commune de Millau.

Bon après avoir pris connaissance des documents, certaines corrections ou ajouts mineurs s'avèrent toutefois nécessaires. Alors les trois. Il s'agit par exemple des trois premiers, ce sont des rectificatifs notamment sur :

- Une place, qui n'existe pas, la place d'Armes ;
- Sur un lieu, qui se situe sur la commune d'Aguessac et pas Millau ;
- Et une autre, qu'on trouve sur la commune de Creissels.

Le plan de zonage, il a été noté que certains bâtiments ne sont pas repris sur les parcelles comme :

- Le Lycée Jean Vigo ;
- Château de Sambucy ;
- Maison de retraite Saint-Michel, par exemple.

De même pour faciliter l'usage quotidien du plan, il serait judicieux de préciser le nom des quartiers.

Le zonage réglementaire, il convient de modifier les incohérences entre le zonage réglementaire et la présence du réseau desserte et assainissement, parce que la limite n'est pas très clairement relevée sur certains secteurs de la Commune.

Au sujet du PAE, il convient de rajouter les PAE, ce sont je vous le rappelle, c'est un Programme d'Aménagement d'Ensemble, ainsi que le secteur soumis au PVR, c'est la Participation à la Voirie et les Réseaux, qui n'ont pas été portés sur le plan de zonage.

Ainsi il a été proposé d'émettre un avis favorable sur ce dossier PLUi arrêté.

Alors on vous demande un simple avis à ce Conseil, sachez qu'il est vu de tout le monde, les dossiers sont là-bas, pendant les heures d'ouverture des bureaux, que ces remarques-là seront proposées au commissaire enquêteur pour pas qu'il oublie de le rectifier sur le plan local d'urbanisme. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Et pour information donc, il y aura des permanences des commissaires enquêteurs à la fois sur l'Hôtel de Ville, donc une au mois de décembre, une au mois de janvier, les dates et horaires seront communiqués ultérieurement et une à l'Hôtel de la Communauté de Communes, donc pareil donc une en décembre, une en janvier et de même que dans cinq autres Communes sur lesquels vous pouvez librement aller, vous n'êtes pas obligés d'aller à Millau pour faire une réclamation sur le PLUi-HD, vous pouvez aller dans n'importe quelles Communes de la Communauté de Communes. Ce sont des permanences et il ne faut pas prendre de rendez-vous, il faut aller et attendre son tour au moment de la permanence, voilà.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération et sur les propositions qui sont faites de la part de la Commune pour additif auprès du commissaire enquêteur ?

Donc s'il n'y a pas de remarques, donc je vous propose d'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLUi-HD.

Y a-t-il donc des voix contre ? Des abstentions ? L'avis est donc réputé favorable. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC la délibération N°11 : acquisition de parcelles quartier de *Bêches*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 11 :

11. "Acquisition de parcelles DA N°21 et 22 – quartier de *Bêches*, propriété de Madame et Monsieur DEGA"

« Bien, donc je ne reviendrais pas sur la problématique du quartier de *Bêches* et sur la situation et sur la DUP, qui se pose sur ce quartier.

Alors à savoir qu'une ordonnance d'expropriation avait été faite le 28 décembre 2017 pour Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Rodez, valant transfert de propriété au profit de la Commune des parcelles indiquées à l'arrêté sus-mentionné et notamment des parcelles cadastrées DA 21 et 22, qui sont la propriété de Monsieur et Madame DEGA.

Les négociations amiables avec l'ensemble des propriétaires concernés par l'opération s'étant poursuivies pendant toute la durée de cette procédure. Un accord est intervenu avec Monsieur et Madame DEGA pour une acquisition de leurs biens au prix de cent quatre-vingt mille six cent vingt euros, c'est une estimation du Domaine.

En conséquence et considérant que l'ordonnance d'expropriation vaut transfert de propriété au profit de la Commune l'acte notarié à intervenir constatera le transfert de propriété et actera le paiement du prix.

Une délibération autorisant cette opération sera donc présentée en Conseil municipal.

Il est donc demandé après avis de la commission de demander au Conseil municipal qu'il décide :

- D'acquérir ces immeubles cadastrés, qui appartiennent à Monsieur et Madame DEGA dans le quartier de *Bêches* ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces actes afférent à cette vente. »

Monsieur ASSIER

« Suite à ce projet de délibération, Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui une question, que j'aurais aimé poser cette question en commission, ce n'est pas une question à poser en Conseil municipal, c'est à poser commission, mais comme elle ne se réunit plus, c'est peut-être dû à la réorganisation de tous les services, on a perdu la commission ;

Quand est-il des autres acquisitions ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors je me permettrais Monsieur ALIBERT, que la dernière fois qu'une commission, il y a une semaine, il y avait une commission, on s'est retrouvé à quatre, personne de l'opposition était présent, chose curieuse, vous étiez invité. »

Monsieur ALIBERT

« Ben non ! »

Monsieur NAYRAC

« Ben si, je peux me donner la..., je pourrais vous fournir la note et l'envoi, qui vous a été fait. »

Monsieur ALIBERT

« Excusez-moi, je regarde très souvent... »

Monsieur NAYRAC

« Alors, il est en panne. Mais, on vous a envoyé une invitation. »

Monsieur ALIBERT

« ...mes mails, ma boîte à lettre. Je passe de temps en temps au casier. »

Monsieur NAYRAC

« On a été surpris personne n'y était »

Monsieur ALIBERT

« Je passe de temps en temps au casier. Je n'ai rien vu. »

Monsieur NAYRAC

« Ça vous a été transmis par... »

Monsieur ALIBERT

« ... parce que je serais venu avec plaisir ! »

Monsieur NAYRAC

« ...par mail. »

Monsieur ALIBERT

« Oui, je regarde mes mails. »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, j'ai des soucis avec la commission Éducation, il y a des choses... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, il y a peut-être eu, ça c'est sûr, ça c'est certain. Mais par contre Monsieur ALIBERT, on a été surpris de ne pas vous voir y venir. »

Monsieur RAMONDENC

« Je n'ai pas été informé non plus. »

Monsieur ALIBERT

« Bon, ben répondez-moi quand même ! »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je n'ai pas entendu votre question ? »

Brouhaha dans la salle

Monsieur NAYRAC

« Vous n'avez pas posé votre question ! »

Monsieur FABRE

« Si, si ! »

Monsieur NAYRAC

« Ah, bon, alors je ne l'ai pas entendue ! »

Monsieur ALIBERT

« Si ! Ma question c'était : "Qu'est-ce qu'il en est des autres propriétaires de *Bêches* ?" »

Monsieur NAYRAC

« La procédure ... »

Monsieur ALIBERT

« Où est-ce qu'on en est ? »

Monsieur NAYRAC

« La procédure est en cours, ils sont en cours d'expropriation certes, on est propriétaire juridiquement, puisqu'on paye des assurances sur ces biens et puis la procédure continue. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle quand même, si tu m'y autorises, qu'il y a une procédure qui a été lancée contre la procédure de DUP, donc nous attendons que cette procédure suive son cours et qu'aujourd'hui les acquisitions se font sur des acquisitions à l'amiable. »

Monsieur NAYRAC

« Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Qu'on soit bien d'accord ! Et nous attendons la décision sur la, comment dire, la procédure, qui a été lancée contre la DUP, qui sous tant dans cette procédure la notion de dangerosité de la zone. Donc nous attendons la décision de justice, qui sera rendue sur cette position-là et que ce soit la Collectivité ou l'État, bien évidemment, se conformeront à l'avis qui sera donné au moment de cette décision de justice. »

Madame ????????

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Il y avait une autre question sur ce sujet ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, sur le montant de la vente ? Donc le prix est fixé par rapport aux Domaines ? Comment ça s'est passé ? »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Il est bien élevé ce prix ! Oui, moi je le trouve très élevé par rapport à cette « ruine », on va dire, parce que les murs tombent et tout donc. »

Monsieur le Maire

« C'est là ... »

Monsieur NAYRAC

« Ça n'engage que vous sur le nom de « ruine », pour nous c'est un bâtiment certes qui est en danger, mais ça n'engage que vous sur le nom de « ruine ». Je suis assez surpris que vous vous employez le mot « ruine », vous qui vous êtes souvent battus pour pas qu'on exproprie ces biens. »

Monsieur RAMONDENC

« Mais c'est justement ! »

Monsieur CHIOTTI

« Parce que c'est à l'abandon ! »

Monsieur RAMONDENC

« C'est justement ! »

Monsieur NAYRAC

« Pas du tout c'est habité, même la propriétaire est derrière vous. »

Monsieur RAMONDENC

« Le danger, Monsieur NAYRAC, il n'est encore bien défini, ça c'est une chose, on ne va pas revenir dessus. Nous on est contre l'expropriation, donc on votera contre, voilà c'est tout. »

Monsieur NAYRAC

« Je n'ai pas entendu, vous êtes contre l'expropriation ? »

Monsieur le Maire

« Là, on n'est pas sûr de l'expropriation, on est sûr une acquisition à l'amiable, on n'est pas sûr de l'expropriation voilà et en suite je rappelle que nous n'avons pas de marge ou du moins minime sur les tarifs, les prix sont proposés par les Domaines.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Une voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y a pas d'abstentions non plus. Donc tout le monde vote pour, on est d'accord. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

Toujours Monsieur NAYRAC, la 12 : cession de la Commune a POLYPUS - Garages *Ilots des Cuirs*.

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 :

12. "Cession commune de Millau / Société POLYPUS – Garages *Ilots des Cuirs*"

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur NAYRAC, la 13 : cession d'un ancien chemin rural. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 13 :

13. "Cession d'un ancien chemin rural – route du *Causse Noir*"

Micro éteint, inaudible

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 14 : convention de servitude de passe de réseaux GRDF. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14. "Convention de servitude de passage de réseaux GRDF – rue Mathieu PREVOT"

« Alors, on revient au Pôle Petite Enfance. Alors c'est tout simplement une convention pour GRDF de faire passer un nouveau réseau en direction du Pôle Petite Enfance et donc en sous-terrain et donc de leur faire signer une convention de servitude pour ce passage du réseau rue Mathieu PREVOT.

Donc il est demandé au Conseil de :

- Consentir à signer cette convention ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 15, même exercice. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 15 :

15. "Convention de servitude de passage de réseaux GRDF – parcelles AL N° 242, 310"

« C'est pareil, c'est une convention des servitudes de passage toujours pour le réseau GRDF, vous voyez là vous avez le plan, GRDF sollicite une servitude de passage pour les parcelles cadastrées AL N° 242 et 310. Ce passage des canalisations est destiné à la distribution du gaz et de toutes les canalisations qui seront l'accessoire.

Le Conseil municipal décide donc, il vous est demandé :

- D'approuver cette convention ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte constitutif de la servitude à intervenir. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? »

Monsieur NAYRAC

« Je reviendrai sur quelque chose, Monsieur le Maire, si vous le permettez ? C'est la question que vous aviez posée il y a quelque temps, c'est l'arrivée d'eau et de gaz à la salle de Boxe. D'accord ! Je vous avais dit qu'on était en train de travailler dessus et donc pour qu'ils aient l'eau potable et du chauffage, hors du chauffage fioul, qu'on ramène c'est deux « trucs » là. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, donc je remets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame KECHKECH, le tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 16 :

16. "Tableau des effectifs : modifications"

« Alors, pour ce tableau des effectifs il s'agit principalement de départs en retraite, donc dans la colonne suppression nous avons le départ à la retraite :

- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Un technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2018 ;
- Deux agents de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Et un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tous ces agents étaient donc à temps complet.

Pour la création donc là il s'agit de mutation des agents du CCAS, qui effectuaient le portage des repas à domicile, donc on met en place cette mutation à compter du 1^{er} janvier 2019.

Donc là pour nous c'est une façon plus logique et plus juste en termes de coûts, notamment de déplacements. Ces agents donc dépendront du service Restauration Scolaire :

- Les trois premiers agents technique principal de 2^{ème} classes ont repris donc dans nos effectifs Ville à temps non complet à hauteur de vingt-huit heures, au CCAS il me semble qu'ils étaient en deçà de vingt-huit heures ;
- Ainsi que l'adjoint technique qui était aussi à moins de vingt-huit heures.

Donc pour eux c'est bénéfique le fait de passer à vingt-huit heures hebdomadaires, ça leur permet donc de cotiser pour le CNRACL, qui est donc la retraite des fonctionnaires.

Voilà pour ce tableau des effectifs.

Donc on vous demande :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires ;
- Et d'approuver les modifications du tableau des effectifs. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur DURAND

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Je souhaiterais revenir sur un point, que nous avons évoqué au dernier Conseil municipal de septembre, à savoir le remplacement d'un ETAPS, qui s'était mis en disponibilité et vous nous avez indiqué la dernière fois qu'au bout de..., son poste était gelé pendant les six premiers mois, donc aujourd'hui on est arrivé à échéance. J'aimerais savoir si vous envisagez de le remplacer ou pas, parce qu'en faisant des calculs, on s'est aperçu qu'il manquait vingt minutes de sport par école. Donc c'est vrai que le sport étant quand même un facteur de cohésion sociale, de lutte contre la sédentarité, ça serait peut-être judicieux de remplacer cet ETAPS, qui a démissionné. »

Monsieur le Maire

« Alors vous avez fait votre calcul comment, pour trouver vingt minutes de sport en moins ? »

Monsieur DURAND

« Je vous expliquerai ! »

Monsieur le Maire

« C'est un calcul savant... »

Monsieur DURAND

« Un calcul savant, oui ! »

Monsieur le Maire

« ...avec des algorithmes compliqués, sûrement ! »

Monsieur DURAND

« Exactement, c'est pour ça, je ne veux pas vous faire coucher trop tard, donc je ne vous le développerai pas ce soir. »

Monsieur le Maire

« Si on le fait en séance, ça fatiguera Monsieur FABRE, avec un chiffre depuis tout le temps. »

Monsieur DURAND

« C'est par ça ! »

Monsieur le Maire

« Donc sur les ETAPS. Ma position est très claire sur les ETAPS, il n'est pas question de retirer les ETAPS des écoles. Je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises. »

Monsieur DURAND

« On est bien d'accord. Mais il y en a un qui s'est retiré de lui-même, est-ce qu'il sera remplacé. »

Monsieur le Maire

« Et le nombre d'heures n'a pas été retiré me disent de façon conjointe à Madame KECHKÉCH et Madame BALTRONS. »

Monsieur DURAND

« Mais, attendez si, donc cet homme, cette personne faisait quand même des heures dans les écoles, donc vous avez augmenté le temps de sport des autres ETAPS sur les interventions scolaires ? »

Monsieur le Maire

« Oui, ben allez-y. Et nous avons une école en moins, je tiens à vous faire remarquer. »

Monsieur DURAND

« Oui ! L'école du Larzac. On est d'accord ! Mais, je... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Voilà, c'est ce que voulais dire... »

Monsieur DURAND

« Mais, c'était dans mes algorithmes, aussi ça... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est ce que je voulais dire du coup, il y a une école en moins et effectivement il y a une redistribution du temps de travail et donc il y a toujours autant d'heures de sport que par le passé. »

Monsieur DURAND

« Bon, je reverrai mes algorithmes. On en reparlera. »

Monsieur le Maire

« Merci, donc je mets cette délibération... Pardon ! Excusez-moi Monsieur CHIOTTI ? Excusez-moi ! »

Monsieur CHIOTTI

« J'aurais aimé avoir des éclaircissements sur le poste de Monsieur MONIDOL, s'il vous plaît, parce que je sais qu'il a été recruté en tant que Collaborateur de Cabinet et dans votre dernière revue, que vous avez sortie, de propagande électorale, il apparaît en tant que Directeur de la Publication. Alors je voulais savoir quel poste il occupe là et s'il a deux salaires pour le même emploi ? Ou, voilà ! »

Monsieur le Maire

« Non, il n'a pas deux salaires pour le même emploi. C'est juste de la publication, il n'a pas deux salaires pour le même emploi. Je vous rassure intimement. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Alors à ce sujet, bon, on a découvert votre magnifique catalogue « *Super 2030* », « *Super héros 2030* ». Mais moi j'ai regardé attentivement où ce catalogue a été imprimé à quatorze mille exemplaires, où est-ce qu'il a été imprimé ? Et donc je découvre le nom de l'imprimerie « *Pure impression* ». Et alors, comme par hasard cette imprimerie se situe à Mauguio. Mauguio, je crois, d'où est originaire le cadre dont vous venez de mentionner le nom. Voilà des gens qui sont des cadres, qu'on peut qualifier de « hors sol », puisque tous les jours ils font le trajet entre Millau et l'Hérault. Voilà alors après les trophées « *Made in Millau* », qui ont été décernés ce week-end, je crois que la Mairie de Millau peut concourir pour le trophée « *Made in Mauguio* ». Je rappelle... »

Monsieur le Maire

« Là, Monsieur FABRE, je me permets de vous interrompre... »

Monsieur FABRE

« Je voudrai finir quand même ! »

Monsieur le Maire

« ...parce que je ne saisis pas le fond... »

Monsieur FABRE

« Il y a trente-six imprimeries... »

Monsieur le Maire

« ...de votre pensée Monsieur FABRE. »

Monsieur FABRE

« Il y a trente-six imprimeries dans l'Aveyron, il y en a cent trente-trois dans l'Hérault, trente et une dans le Tarn et sept en Lozère. Vous faites un cercle de cent kilomètres autour de Millau et en tout il y a cent soixante-dix-sept imprimeries. Et par un hasard extraordinaire c'est une imprimerie de Mauguio qui a obtenu le marché. Voilà, je trouve ça très étrange ! »

Monsieur le Maire

« Alors moi, Monsieur FABRE, je dis très clairement que ce que vous venez de dire est une insinuation particulièrement grave, parce que tout le monde aura très bien compris le sens de votre remarque. D'accord ! »

Monsieur FABRE

« Mais je suis très clair et je l'assume. »

Monsieur le Maire

« Mais écoutez, nous l'assumerons aussi et je pense que nous allons, enfin je prends là ma responsabilité, de voir les suites que nous pouvons donner à l'intervention que vous venez de faire. Mais nous le ferons, parce que l'accusation que vous venez de faire est extrêmement grave. C'est le premier point.

Le deuxième point, tous les marchés de ce type font l'objet de marchés ou d'appel à devis sur trois devis de façon parfaitement réglementaire, et j'espère que vous aurez autant de fougue à défendre tous les marchés, que nous ouvrons aux entreprises Millavoises en termes d'investissements sur nos gros chantiers, que vous passez votre temps à railler. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire. Monsieur CHOITTI ? »

Monsieur RAMONDENC

« Non là c'est moi. Bon, moi je le regrette la disparition de votre Bulletin municipal, parce que j'aimais bien écrire de... »

Monsieur ??????

« Ça m'étonne... »

Monsieur RAMONDENC

« Et oui mais nous on n'a pas le droit d'écrire... »

Monsieur ???

« Si... »

Monsieur RAMONDENC

« Ah bon ! »

Monsieur le Maire

« Le Bulletin municipal n'a pas disparu, Monsieur RAMONDENC ! »

Monsieur RAMONDENC

« Mais écoutez, ça fait quelques mois que je... »

Monsieur le Maire

« Je crois que vous avez de mauvaises informations. Il a été ramené en 2018 à deux exemplaires, qui ont été édités et qui sont sortis et là il s'agit d'un numéro spécial... »

Monsieur RAMONDENC

« Oui. »

Monsieur le Maire

« ...du journal en question. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, mais c'est quand même dommage, quoi voilà c'est tout. »

Monsieur DURAND

« Non, mais là justement ce volume trimestriel spécial contrevient à la Loi, parce que je vous rappelle, nous aurions dû y écrire dessus. »

Monsieur la Maire

« Nous ne sommes pas dans un Bulletin municipal, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Moi, je lis : « trimestriel de la ville Millau ». »

Monsieur le Maire

« Il s'agit d'un supplément, ce n'est pas le Bulletin municipal... »

Monsieur DURAND

« Trimestriel... »

Monsieur le Maire

« Mais écoutez-moi... »

Monsieur FABRE

« Où est-ce que s'est marqué « supplément » ? »

Monsieur le Maire

« Mais écoutez-moi, Monsieur DURAND, écoutez-moi. »

Monsieur DURAND

« Je vous écoute... »

Monsieur le Maire

« Je vous rappelle qu'il y a deux éditions par an et vous avez communiqué dans les deux éditions de l'année 2018. »

Monsieur DURAND

« Je vous engage à regarder l'article 21-2127-1 du Code des Collectivités Territoriales, qui précise le règlement intérieur du Conseil municipal de Millau sur les Bulletins municipaux et c'est bien marqué que c'est le « trimestriel de la ville de Millau », nous aurions dû écrire sur ce bulletin, que vous le vouliez ou non c'est la Loi, c'est la règle et vous l'avez contrevue. »

Monsieur le Maire

« Monsieur, alors c'est Monsieur CHIOTTI, cette fois ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. On a un micro pour deux, donc... »

Monsieur RAMONDENC

« C'est la *déche* ! »

Monsieur CHIOTTI

« Zut ! Du coup vous m'avez fait perdre le fil de mon intervention, là. »

Monsieur DURAND

« Juste, je voudrais juste rajouter que directeur de publication doit être dépositaire de l'autorité légale, ce qui n'est pas le cas du directeur de publication actuel, ça devrait être un élu, je suis désolé, Monsieur, là-aussi. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ... »

Monsieur DURAND

« Vous feriez bien de vous renseigner avant de faire des Bulletins quand même. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI, vous avez retrouvé votre propos ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. C'est que bon, on n'a pas été concerté, on a été une fois de plus mis au pied du mur, on n'a jamais su qu'il y avait plus que deux numéros par an, quoi là-aussi ça a été fait... »

Monsieur le Maire

« Si, si ça a été ... »

Monsieur DURAND

« C'est marqué « *trimestriel* » »

Monsieur le Maire

« On ne va pas épiloguer sur cette... »

Monsieur FABRE

« Il y a quatre trimestres dans l'année. »

Monsieur DURAND

« Il n'y en pas deux trimestres dans l'année et s'est marqué « *trimestriel* ». »

Monsieur le Maire

« Merci, mais vous avez deux Bibles maintenant, Monsieur DURAND, je vous le rappelle, vous avez deux Bibles, vous avez « *l'Ancien* » et le « *Nouveau Testament* », vous avez les deux. »

Monsieur DURAND

« Dans le « *Nouveau Testament* », j'ai trouvé aucun chiffre, je suis désolé. »

Monsieur le Maire

« Je mets la délibération..., parce que nous sommes bien loin du tableau des effectifs. Donc, je mets aux voix le tableau des effectifs. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc approuvé. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame KECHKECH, pour la délibération N° 17. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 17 :

17. "Mandat spécial dans le cadre du jumelage avec la ville de Plopéni (Roumanie)"

« Donc là, il s'agit d'une délibération concernant donc le déplacement suite à l'invitation du Maire de Plopéni, qui avait donc invité Monsieur le Maire, ainsi que son 1^{er} adjoint, afin de représenter notre municipalité et de renforcer les relations entre les municipalités de Plopéni et Millau. Donc Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint se sont rendus du 5 au 8 octobre.

Donc là la délibération, elle a pour objet, donc le remboursement des frais sur présentation de factures. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Je me souviens qu'à un Conseil municipal, vous étiez venu avec une note de frais d'un restaurant et là je suis surpris de ne pas voir vos factures sur ce trajet en Roumanie. Alors, je voudrais savoir à combien s'élevaient les montants de votre visite ? »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas les montants de nos déplacements. Ensuite tout le reste, il n'y a pas de facture, puisque nous avons été invités par la Mairie de Plopéni, comme c'est la règle et qu'il n'y a donc pas eu de frais de d'hébergement ou de..., puisque c'est la règle, c'est la Ville qui reçoit, qui invite et qui assure les frais.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée ? Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération N° 18 : Délibération importante donc qui est l'approbation du règlement du plan de formation de la Ville. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 18 :

18. "Approbation du règlement et du plan de formation de la ville de Millau"

« Je tiens tout d'abord à remercier notre gestionnaire formation pour le travail accompli, parce que jusqu'à présent il n'y avait pas de plan de formation écrit pour la ville de Millau. C'est un gros travail, car elle s'est rendue dans tous les services, a fait donc le recensement avec les chefs des services, des besoins en formations de nos agents et elle a été un peu plus loin en rencontrant les agents, qui avaient donc émis le vœu de faire une formation lors de leur entretien professionnel avec leur supérieur hiérarchique.

Donc jusqu'à présent comment ça fonctionnait la formation ?

On priorisait les formations obligatoires et ensuite on répondait favorablement ou non à la demande des formations qui arrivait de-ci, de-là sans des fois une réelle motivation ou sans lien avec l'emploi qu'occupait l'agent. Ainsi les demandes de formation, qui arrivaient au plutôt étaient les premières servies, donc malheureusement une fois que le budget était amoindri, des fois on a dû refuser des formations qui étaient importantes, parce que le budget, il avait fondu.

Donc là le Plan de Formation, ça répond justement :

- Et d'une à voir les lacunes de nos services ;
- Et de deux de pouvoir répondre aux demandes des agents.

Ce plan de formation fait donc ressortir et les besoins de formation de services et l'intérêt des agents à vouloir y accéder dans un but d'aisance et de confort dans les activités, mais aussi dans leurs ambitions à évoluer.

Donc pour vous faire un peu, parce que je pense qu'on ne va pas le lire... J'espère que vous l'avez lu ! Mais c'est un document assez complet. Donc, de ce plan ressort plusieurs besoins en formation si vous allez en page 7, donc nous avons :

- Une priorité pour tout ce qui est prévention hygiène et sécurité ;
- En deux le management, on a vraiment un gros besoin en terme management par rapport aux cadres intermédiaires ;
- Ensuite tout ce qui est bureautique et informatique, on l'a vu avec le nouveau guichet unique, où on va mettre des matériaux plus performants, des tablettes, tout ça, donc il faut que les agents sachent bien s'approprier l'outil pour pouvoir justement aider le cas échéant les citoyens, qui viendraient pour avoir des informations ;
- L'accueil, la communication, l'environnement territorial avec les cadres réglementaires et juridiques, administratifs, financiers et ressources humaines. Là aussi, c'est un gros manque de nos chefs d'équipe, qui devraient normalement pouvoir répondre au premier questionnement des agents sur les congés, les RTT. Est-ce qu'il peut les poser ? Est-ce qu'il ne peut pas les poser ? Comment il peut les poser ? Enfin voilà ;
- Et ensuite, il y a toutes les spécificités des métiers techniques, donc là c'est tout ce qui est réglementation ;
- Les formations spécifiques aux métiers de la Police municipale, bien sûr ;
- Aussi les formations spécifiques aux métiers du sport ;
- Et bien sûr, les préparations aux examens et concours de la fonction publique territoriale ;
- Nous avons aussi voulu mettre un *item*, donc la lutte contre l'illettrisme, car malheureusement c'est vrai que nous avons une pyramide des âges très vieillissante et on s'est rendu compte que quelques agents ne savaient pas malheureusement lire et donc voilà c'est important de pouvoir les former, les accompagner pour qu'ils soient un peu plus autonome.

Ensuite, c'est pour cela que pour l'année 2019, nous augmentons le budget formation de 21 % par rapport à l'année 2018 et ce malgré toujours ce contexte difficile budgétaire.

Ensuite, on vous fait un petit peu un historique, un bilan social de l'année 2017. On s'aperçoit malheureusement que 30 % des agents n'ont pas suivi de formation, donc depuis cinq ans depuis 2013.

Le bilan donc de l'année 2017 nous fait ressortir qu'il y a eu donc mille quinze jours de formation, sur ces jours de formation ont été concernés deux cent dix-huit personnes au total, pour :

- Dix-sept catégories A ;
- Vingt-neuf catégories B ;
- Et cent soixante-douze catégories C.

Ces formations ont été faites à :

- 61 % ce sont des formations de perfectionnement : hygiène, sécurité et produits phyto sanitaires ;
- 35 % sont des formations, qui ont été entreprises, enfin menées par le CNFPT. Sachez que chaque année, on a une cotisation obligatoire à hauteur de 1 % de la masse salariale, pour l'année 2017 ça a représenté soixante-dix-sept mille euros ;
- Ensuite il y a eu 39 % de formations en interne ;
- Et 25 % par d'autres organismes.

Car il y a plusieurs façons d'être formé pour la Ville, donc c'est :

- Soit par le CNFPT ;

- Soit par nos propres agents, donc en interne ;
- Et soit quand c'est un peu plus, que c'est par hors formations proposées par le CNFPT, là on se dirige vers d'autres organismes.

Un constat aussi qui a été fait en 2018, c'est 43 % des agents ne sont pas à jour de leurs formations statutaires obligatoires, cela représente quand même cent quatre-vingt personnes, pour cela nous avons mis en place, assez urgemment, avec le CNFPT deux modules :

- Un concernant donc la restauration, le HACCP, donc pour les bonnes pratiques en hygiène alimentaire ;
- Et ensuite une formation, que tout agent doit faire au moins à son entrée en tant que titulaire ou même stagiaire, qui est la formation donc des droits et les obligations du fonctionnaire.

Ces formations-là sont obligatoires, on les a mis en place assez rapidement.

Notre agent gestionnaire de la formation est allé aussi expliquer, parce que vous savez que c'est année, il y a eu la mise en place du Compte Personnel de Formation, jusqu'à présent c'était le DIF, le Droit Individuel à la Formation. Donc elle a bien expliqué aux agents que les jours ou les heures qu'ils avaient sur leurs comptes DIF, n'étaient pas perdus et qu'ils étaient rétroactifs et donc intégrés dans leurs nouveaux comptes personnels de formation.

Voilà donc ça c'est pour le plan de formation.

Ensuite on a joint le règlement de formation, donc ce règlement de formation, il est très complet, il propose, enfin il propose, il réexplique aux agents :

- Et d'une, l'intérêt de se former ;
- Et de deux, de quels moyens il peut se former, parce qu'il y a beaucoup d'agents, qui ne sont pas au courant de..., voilà donc on joint le règlement, qui fixe les droits et les obligations des agents et de la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans ce plan de formation.

Donc pour faire simple, on est parti, on a vu les services, qui nous ont remonté leurs nécessités de formation bien sûr en adéquation avec leurs emplois ou avec un emploi qu'ils ciblent.

Et ensuite nous Collectivité, on a aussi dit nos priorités, ce qu'on aimerait mettre en place pour qu'ils soient au mieux dans leurs activités, donc c'est un peu voilà en résumé un *compacting* de ça et pour le CNFPT pouvoir avoir un plan de formation d'une Collectivité, c'est pour eux aussi beaucoup plus efficace, parce que ça leur permet de mettre en place des formations donc nous les proposer assez rapidement et Voilà.

Donc on vous propose de valider ce plan de formation. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc délibération importante, qui participe aussi à un meilleur service la population. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je suis étonné, qu'il n'y ait pas de question ! »

Monsieur DURAND

« Non, mais moi je me félicite de ce Plan de Formation, tout à fait. J'ai juste remarqué, que vous aviez pour ambition de favoriser l'ouverture d'esprit et les échanges sociaux. Donc, j'espère que vous y arriverez, enfin ! »

Monsieur le Maire

« Mais manifestement, Monsieur DURAND, vous ne me connaissiez pas suffisamment bien. »

Monsieur DURAND

« Mais certainement. Mais apparemment on est nombreux à ne pas bien vous connaître. »

Monsieur le Maire

« Il faut toujours garder une part de suspense et de mystère. »

Monsieur DURAND

« Et voilà, mais vous l'entretenez. »

Monsieur le Maire

« Bon, mais ce Plan de Formations est un élément important, je rappelle quand même, excusez du peu, aucun Plan de Formations depuis 2007.

Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 19 :

19. "Projet de convention de collaboration préfiguration du jumelage entre Millau et Maroussi"

« Et donc, en l'absence de Madame FORT, je vais vous présenter la dernière délibération, qui est la délibération N° 19, qui vise à vous proposer donc un projet de convention et de collaboration, qui préfigurerait un jumelage futur entre la ville de Millau et la ville de Maroussi en Grèce.

Comment est arrivé cette demande de, et j'insiste bien, aujourd'hui de protocole donc de préfiguration ?

Donc nous sommes encore très, très loin d'un comité de jumelage, nous sommes sur un protocole de préfiguration. C'est tout simplement à l'appui donc du Centre Hospitalier donc de Millau, qui soutenu par le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie, souhaite développer un espace de partage donc et de connaissances donc en matière de compétences et de pratiques médicales et notamment avec une ouverture vers les pays étrangers.

Il se trouve que des liens, comme c'est souvent le cas à la base des comités de jumelage, des liens individuels et privés ont été pris avec la commune de Maroussi, qui est, si je ne me trompe pas, est au nord d'Athènes, pour voir si ce type de jumelage pouvait être, ce type de collaboration, pardon, pouvait être envisagé entre les deux sites, donc celui de Millau et celui de Maroussi. Et donc le Centre Hospitalier s'est tourné vers la Collectivité, pour voir si la Collectivité pouvait accompagner sous le sceau d'un potentiel futur jumelage, cette démarche, ce que bien évidemment, nous avons accepté.

Et donc il s'agit de signer, enfin d'adopter ce projet de convention de collaboration, encore une fois, préfigurant un futur jumelage, une fois que les missions se seront rencontrées et auront travaillé sur l'intérêt de ce jumelage.

Bien évidemment, en ce qui concerne la Ville, l'intérêt comme tout intérêt dans un comité de jumelage, c'est de pouvoir s'ouvrir sur d'autres cultures, d'autres civilisations et l'aspect donc de la culture grecque pouvait nous sembler un parfait complément de la culture romaine, qui est pratiquer notamment à Sagunto et en ce qui concerne les *Ludis classicis*, qui sont organisés aussi aujourd'hui à Millau. Voilà, ce que je voulais dire sur cette perspective. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Petite surprise quand même à cette délibération à la demande du Centre Hospitalier de Millau et du CHU de Montpellier, dont on sait qu'il va quitter, dont on sait qu'il va quitter... »

Monsieur RAMONDENC

« Le bateau ! »

Monsieur ALIBERT

« ...la collaboration avec le Centre Hospitalier. Mais qu'est-ce que ça veut dire derrière ? On va aller chercher des médecins en Grèce ? Voilà, c'est difficile de dire quel est l'intérêt dans cette représentation de mentionner... ? Quel est l'intérêt du Centre Hospitalier, du CHU de Montpellier dans cette affaire-là ? Enfin dans cette affaire, dans ce jumelage. Est-ce que c'est des intentions de débaucher des médecins Grecs ? Voilà. Est-ce que la vie est plus jolie à Millau que chez eux. Je ne sais, voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors il y a manifestement une, comment dire, une pratique assez de rigueur de ce type de coopération médicale internationale, ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas une première, l'idée est vraiment de pouvoir aller présenter les pratiques et les techniques françaises, donc auprès des équipes médicales grecques et vice versa, que les équipes médicales grecques puissent venir présenter leurs techniques et leurs pratiques auprès des médecins du Centre Hospitalier de Millau. Manifestement, mais là je ne suis pas suffisamment compétent pour en parler, il y a des complémentarités évidentes entre des disciplines, qui sont exercées à Millau et des disciplines qui sont exercées à Maroussi, qui pourraient donner un intérêt particulier à ces échanges professionnels. »

Monsieur DURAND

« Quel est l'intérêt d'un jumelage ? »

Monsieur FABRE

« Quel est l'intérêt, excusez-moi... »

Monsieur le Maire

« Il y a toujours..., vous savez dans tout jumelage, il y a toujours une amorce sur un intérêt particulier. Sagunto, c'était l'économie, il y a toujours un intérêt particulier. Et là, le Centre Hospitalier a demandé à la Collectivité de l'accompagner dans cette démarche, ce que nous n'avions pas de raison de refuser a priori. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Elle est marrante cette direction du CHU de Montpellier, parce qu'elle nous lâche... »

Monsieur le Maire

« Pardon ? »

Monsieur RAMONDENC

« Elle est marrante la direction du CHU de Montpellier, parce qu'elle nous lâche, mais elle nous demande d'accompagner autre chose, c'est pour faire passer la pilule, c'est... »

Monsieur le Maire

« Ça montre que, je tiens à rappeler quand même, que je tiens à rappeler, parce que je pense que dans votre esprit il y a un amalgame fâcheux entre la direction commune ou la collaboration médicale. Le CHU de Montpellier a annoncé qu'il se désengageait de la direction commune, en aucun cas de la collaboration médicale, donc ce qui est présenté là est dans le cadre d'une perspective de collaboration médicale. On n'est pas dans le cadre de la direction commune. »

Monsieur RAMONDENC

« Bon, c'est un dessous de carte un peu bizarre quand même ! »

Monsieur le Maire

« Non, c'est la réalité des choses. »

Monsieur RAMONDENC

« C'est vrai qu'il y a de grands médecins en Grèce, Hippocrate, c'est vrai qu'il est important ! »

Monsieur FABRE

« Moi, excusez-moi mais je voterai contre parce que, je voulais m'abstenir parce que ça nous semble très confus, mais dans la mesure où nous prenons en charge quand même financièrement les dépenses, les voyages.... Je trouve que c'est extrêmement confus. D'un côté on a le côté médical et je ne vois toujours pas après vos explications, je ne sais pas, l'impression que j'ai c'est que ça vous semble confus à vous aussi, parce que je ne vois toujours pas le rapport entre la nécessité ou en tout cas la direction commune vers un jumelage et la collaboration médicale, qui a du sens bien sûr et qui est nécessaire bon, je n'arrive toujours pas à situer le rapport entre les deux, voilà. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'obscurité dans la démarche me semble-t-il ? Il y a une volonté du CH d'explorer ce genre de collaboration, ça me paraît tout à fait pertinent et de travailler avec la Collectivité sur une approche un peu plus d'ordre d'ouverture de civilisation de culture, ça ne me paraît pas spécialement obscur. Et encore une fois d'autres jumelages, qui ont été engagés par le passé, l'ont été avec d'autres thématiques, je pense à la thématique économique avec Sagunto, pour aller dans le même état d'esprit entre des chefs d'entreprises Millavois et des chefs d'entreprises de Sagunto, donc je fais un parallèle. »

Monsieur FABRE

« On y en a déjà beaucoup de jumelages, Monsieur le Maire, on y en a déjà beaucoup... »

Monsieur ???

« Ils ne vivent pas tous ! »

Monsieur FABRE

« ...et il y en certains qui sont moribonds. »

Monsieur le Maire

« Mais écoutez, nous sommes encore à la préfiguration et je ne suis pas responsable des jumelages passés. »

Madame ????

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Ah ! Mais rassurez-vous nous accompagnons les autres de façon régulière, il n'y a pas d'inflexion dans l'accompagnement de la Collectivité auprès des autres comités de jumelages.

Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Alors, quatre voix contre. Des Abstentions ? Quatre abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 24voix pour

4 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE,)

3 abstentions

(Albine DALLE, Nadine TUDDERY, Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas reçu de question diverse. L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2018

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKECH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE

Madame GREGOIRE (représentante des agents du Pôle Petite Enfance)

« Bonsoir. Je suis ici en tant que représentante de l'ensemble des agents du Pôle Petite Enfance de Millau. Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de nous laisser la parole, afin que nous puissions exprimer nos inquiétudes à l'approche de l'ouverture du Pôle Petite Enfance. Aujourd'hui de nouveaux locaux nous permettent d'envisager un avenir qui enfin répondrait à nos attentes tant en matière d'accompagnement des enfants et de leurs familles, d'éveil et d'ergonomie. Nous ne demandons qu'à utiliser cet outil et d'en renvoyer une image positive. Suite aux réunions d'octobre avec la Directrice du CCAS et les responsables des structures « petite enfance », nous avons eu des informations plus précises sur le fonctionnement et l'organisation du pôle, ce qui suscite aujourd'hui nos préoccupations. Nous souhaitons donc aborder les points suivants :

- Premier point : la fermeture annuelle de l'ensemble des structures pendant quinze jours durant la période estivale, qui va à l'encontre de la continuité du Service Public. Comment répondre au besoin des familles qui travaillent pendant cette période ? Familles qui se verront confrontées à des difficultés liées à des frais supplémentaires si elles ont l'impératif de trouver un autre mode de garde. Pour précision, Monsieur le Maire, vous aviez validé lors du Comité Technique du 26 janvier 2017 la fermeture en alternance des deux multi-accueils ;
- Deuxième point : concernant la réduction du nombre des agents assurant les remplacements des agents du service technique et ce auprès des enfants.

Tout d'abord, en ce qui concerne les agents du service technique qui assure l'entretien des locaux et du linge, ainsi que la préparation des repas des enfants. Actuellement, le chef cuisinier et l'aide cuisinière préparent entre soixante-dix à quatre-vingt-dix repas par jour. Au sein du pôle, ils devront en préparer entre cent vingt et cent trente. En cas d'absence, la charge supplémentaire de travail risquerait d'entraîner des difficultés pour entretenir les locaux de manière optimale et préparer les repas tout en maintenant de bonnes conditions de travail.

En ce qui concerne les professionnels auprès des enfants, la restriction du nombre d'agents assurant les remplacements pour diverses raisons : formations, maladies, ..., impactera sur la qualité de notre travail.

- De quelle manière répondre à ces absences pour la plupart imprévisibles tout en sachant également que les professionnels ne devraient être remplacés qu'au-delà de dix jours ouvrables ?
- Comment, dans ce contexte, les agents pourront-ils bénéficier de leurs droits à la formation indispensable à l'évolution de leurs pratiques professionnelles ?
- Pour le bon fonctionnement du service concernant les congés, il nous a été proposé de les lisser sur l'année pour remédier à ce manque de remplacement, de remplaçantes. Et nous en comprenons l'utilité. Mais qu'en est-il des maladies : doit-on les lisser aussi ?
- Enfin, notre travail est de prendre soin de chaque enfant de manière individuelle et de répondre à leurs besoins. Comment y répondre de manière bienveillante si nous sommes en sous-effectif ?
- Le ratio « adulte/enfants » réglementaire ne suffit pas toujours à y répondre dans la réalité du quotidien.
 - Troisième point : nous finirons, Monsieur le Maire, par vous lire un extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite du temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

En conclusion, les professionnels de la « petite enfance », nous souhaitons un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles. Nous voulons être en adéquation avec des valeurs humaines et les principes pédagogiques que nous avons fixés pour le Pôle Petite Enfance, qui ont été réfléchis et devraient être mis en œuvre dans quelques mois en équipe, en collaboration avec le soutien et l'appui de nos responsables des structures. Ensemble, des agents du Pôle Petite Enfance, je vous remercie pour votre écoute. »

Applaudissements

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je vais proposer à Madame LACAN de vous répondre. »

Madame LACAN

« Bonsoir. Ce soir, il me semble important au regard de votre intervention de rappeler aux élus, aux agents et aux personnes présentes dans cette salle, journalistes compris, quel est le fonctionnement des structures « petite enfance » de la ville de Millau, ainsi que le cadre légal. La « petite enfance » n'est pas une compétence obligatoire. La plupart des Communes par manque de moyens renoncent aujourd'hui à créer de nouvelles structures ou délèguent à des structures privées et la continuité des Services Publics répond au dernier principe de fonctionnement qui est celui dit d'adaptabilité ou de mutabilité, présenté comme un corollaire de principe de continuité, il s'agit d'assurer mieux parlant, qualitativement les services, plutôt que sa continuité dans le temps. La collectivité ne doit pas à elle seule assurer l'accueil des enfants. Je rappelle que nous avons cent vingt assistantes maternelles dans le libéral qui doivent travailler. Contrairement au

choix politique de nos prédécesseurs, alors même que la PMI leur donnait en 2011 l'injonction sur la nécessité absolue de reconsidérer toutes les structures « petite enfance » de la ville de Millau, celles-ci étant obsolètes.

Nous avons choisi de :

- Porter en régie le projet de construction d'un nouveau Pôle Petite Enfance, d'un relai d'assistantes maternelles, ainsi que d'une micro crèche en centre-ville ;
- De garder la crèche familiale ;
- De maintenir la cuisine bio spécifique des tout-petits au sein du pôle ;
- De titulariser les agents ;
- Et de passer le personnel à temps non-complet sur du temps plein à chaque fois que possible.

Nous avons créé 6,80 ETP, avec une augmentation du coût de la masse salariale de cent quatre-vingt-douze mille euros pour 2019. Le coût de la construction du pôle s'élève à plus de six millions d'euros TTC. Pour information et pour que les choses soient bien claires, les coûts des structures en 2019 sont les suivantes :

- Pour le MA1, sept cent quarante-cinq mille deux cents euros, la masse salariale représente six cent quarante-huit mille huit cent soixante-neuf euros ;
- Pour le MA2, le coût global est de sept cent cinquante-six mille euros, la masse salariale représente six cent vingt-six mille deux cent trente-sept euros ;
- Pour la crèche familiale, le coût global de cinq cent quatorze mille euros, la masse salariale représente quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-quatorze euros ;
- Et enfin pour la micro crèche, le coût global de cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros et la masse salariale représente cent soixante-trois mille six cent cinquante-quatre euros.

Ces projets, qui sont suivis et portés par la PMI et la CAF, ainsi que l'organisation des services, répondent aux exigences qu'ont les structures « petite enfance » à accueillir les enfants dans des conditions qui garantissent leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur développement, tant physique, cognitif, social, qu'affectif et émotionnel. Nous ne pourrions ouvrir une nouvelle structure sans le soutien financier majeur de la CAF et sans l'aval de la PMI, qui je le rappelle en assure le contrôle à travers l'agrément.

Il ne peut y avoir d'ouverture de structures si le taux d'encadrement auprès des enfants n'est pas respecté, si le ratio des qualifications des agents ne correspond pas aux obligations légales et si la sécurité n'est pas garantie.

Le taux d'encadrement actuel est de douze équivalents temps plein pour quarante-cinq places.

Demain, il sera de treize équivalents temps plein pour quarante places.

Donc aujourd'hui le taux d'encadrement sera supérieur, demain il sera supérieur à aujourd'hui.

Le personnel qualifié exigé est de :

- 40 % d'agents qualifiés : puéricultrices, infirmières, éducatrices, auxiliaires de puériculture ;
- Et 60 % de CAP et de BEP.

Nous, nous avons un nombre de personnes qualifiées beaucoup plus important, puisqu'il est de :

- 70 % ;
- Et de 30 % pour les CAP et les BEP, ce qui explique aussi le coût de la masse salariale à Millau.

Le ratio exigé auprès des enfants est de :

- Un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas ;
- Et de un pour huit qui marchent avec un minima de personnes en continuité.

Sur le multi-accueil de quarante places, nous aurons un nombre d'agents auprès des enfants conforme voire supérieur à certains moments avec :

- Six professionnels pour vingt enfants qui ne marchent pas au lieu de cinq ;
- Et cinq professionnels pour les vingt enfants qui marchent au lieu de quatre ;
- Sans compter l'éducatrice jeune enfant et la directrice.

Le taux de remplaçantes est respecté puisque nous ne pouvons fonctionner en deçà des nombres d'encadrement légal. Au regard de la taille du bâtiment, nous avons délégué une partie de l'entretien à une entreprise privée, entretien général, les vitres, ... Il restera à la charge du personnel qualifié l'entretien des espaces réservés aux enfants. Cela a été organisé avec les agents et la coordinatrice petite enfance.

Le nombre de repas produit passent de quatre-vingt-dix repas bébé de deux cents grammes à cent vingt repas, soit l'équivalent de trente petits plats bébé supplémentaires, même menu ce qui ne justifie pas l'embauche d'un agent au regard du temps supplémentaire nécessaire pour les confectionner. À titre comparatif, la cuisine centrale passe de cent cinquante à deux cents repas sans augmenter le nombre d'agents ou les charges fixes.

Aujourd'hui nous avons quatre-vingt-deux places en structure :

- Quarante-cinq à la crèche co ;
- Vingt au multi-accueil ;
- Et dix-sept à la halte-garderie ;
- Trente et un places à la crèche familiale.

Demain nous aurons quatre-vingt-dix places en structure :

- Deux multi-accueils de quarante places ;
- Une micro-crèche de dix places ;
- Et une crèche familiale de trente et une places ;
- Plus un relai d'assistantes maternelles.

L'offre de garde est augmentée car le multi-accueil permet de recevoir plus d'enfants :

- Et là où aujourd'hui la halte-garderie est ouverte trois jours et demi par semaine ;
- La micro-crèche sera ouverte cinq jours par semaine.

Concernant les fermetures de structures, nous avons choisi de fermer les structures :

- Trois semaines en été ;
- Et une semaine à Noël, comme cela se fait dans toutes les crèches en France.

Nous fermons le Pôle Petite Enfance pour nécessité de service :

- Grand ménage ;
- Révisions ;
- Entretien des matériels.

Je rappelle que ce pôle donc a du matériel informatique, des panneaux solaires. Donc nous nous devons à un moment donné de mettre tout ça à l'arrêt.

Donc nous fermerons deux semaines au mois d'août, là où il y a le moins d'enfants présents et où le taux d'occupation chute.

À l'ouverture du pôle, nous fermerons en alternance les deux multi-accueils en été avec une fermeture commune du pôle pendant quinze jours.

Aujourd'hui seules treize places sont ouvertes l'été en journée.

Lorsque cette structure sera terminée, demain nous aurons dix places ouvertes en journée. Voilà.

Je pense que je peux aussi rajouter sur le temps de travail, aujourd'hui le travail effectif d'un agent est sur les bases de sept heures quinze, sur mille cinq cent quatre-vingt heures annuelles. Les agents qui sont en trente-six heures quinze par semaine ont trente et un jours de congés et six jours de RTT, soit trente-sept jours. Les agents qui font quarante heures semaine ont trente et un jours de congés et trente et un jours de RTT, soit soixante-deux jours.

Demain le temps de travail sera en conformité avec le cadre légal à savoir mille six cent sept heures. Voilà. »

Applaudissements

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup pour ces précisions. Monsieur FABRE, sur le Pôle Petite Enfance ? »

Monsieur FABRE

« Oui, oui sur le Pôle Petite Enfance. Je suis stupéfait par votre soi-disant réponse, avec tout le respect que j'ai pour vous. C'est une réponse qui est un *salmigondis* absolument surréaliste. Vous nous envoyez une avalanche de chiffres, ce qui est pour vous, me semble-t-il, le message que vous semblez envoyer aujourd'hui au personnel, c'est que d'après les chiffres que vous nous balancez là, tout va bien. Donc, si tout va bien, leur présence ici n'a aucun sens. »

Madame LACAN

« Je ne comprends pas. »

Monsieur FABRE

« Oui, c'est bien ce que tout le monde comprend justement, que vous ne comprenez pas. »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît, Monsieur FABRE... »

Monsieur FABRE

« C'est ça ! La situation est là ! »

Monsieur le Maire

« ... Monsieur FABRE... »

Monsieur FABRE

« Je note que... »

Monsieur le Maire

« ... Monsieur FABRE, le ... »

Monsieur FABRE

« Je note qu'il n'y a aucune... »

Monsieur le Maire

« ... Monsieur FABRE... »

Monsieur FABRE

« ... réponse précise ... »

Monsieur le Maire

« ... merci ... »

Monsieur FABRE

« ... sur les points ... »

Monsieur le Maire

« ... de garder un ton calme et serein de façon à garder... »

Monsieur FABRE

« ... oui ... »

Monsieur le Maire

« ... un équilibre tranquille à ce débat. »

Monsieur FABRE

« C'est difficile de garder un ton calme, quand on n'a aucune réponse, alors que vous avez quand même 85 % du personnel qui est en grève aujourd'hui. Et là, vous avez des points précis qui sont évoqués et vous n'apportez aucune, aucune réponse précise. Je dénonçais récemment le mépris. En voilà encore un exemple. »

Monsieur le Maire

« Ce n'était pas nécessaire de vous énerver Monsieur FABRE. Il n'y a de mépris de personne. Les propos, et je vais laisser Madame LACAN s'exprimer à nouveau, les propos que Madame LACAN vous a menés sont des propos factuels avec des éléments de normes et de réglementation qui nous sont applicables et qui garantissent la sécurité et le bien-être de l'enfant. C'est ce que vous dites que nous vous avons « balancé » en terme de chiffre, tout à l'heure. Madame LACAN ? »

Madame LACAN

« Je pense que vous êtes mal placé pour parler de mépris, en ce qui concerne les agents de la « petite enfance », je suis le seul élu depuis pas mal d'années qui s'est attaqué à la petite enfance, à la problématique et qui a fait un travail de fond... »

Monsieur CHIOTTI

« Parce qu'il n'y avait pas le choix ! »

Madame LACAN

« ...de manière à ce que ce pôle... »

Monsieur FABRE

« « Attaqué » le mot est juste ! »

Madame LACAN

« ... de manière à ce que ce pôle puisse sortir de terre. Pour répondre point par point.

Lorsqu'on place des remplacements, tout ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'il y aura le nombre de remplacements nécessaires au fonctionnement des structures. Que voulez-vous que je vous réponde de plus ? Je ne peux pas, voilà aujourd'hui, c'est le cas. Si ça ne convient pas aux agents, j'en suis fortement désolée. Aujourd'hui, on a mis en place une organisation qui est ce qu'elle est. Elle est légale. Elle est validée par la PMI. On a toujours dit, et j'ai le souvenir de Madame GREGOIRE qui représente le personnel de la petite enfance, que je suis quelqu'un d'ouvert, je n'ai jamais refusé ni le dialogue, ni le débat en aucun moment. On a dit qu'on mettait en place une organisation pour commencer parce qu'on part, il faut bien comprendre, qu'on part aussi dans une structure qu'on ne maîtrise pas en terme de volume, j'entends, en terme de bâtiment, donc une mise en place, on a toujours dit aux agents, mais ils refusent de l'entendre ou de le reconnaître, qu'on mettait en place une organisation qui était provisoire, qu'elle serait revue en fonction des nécessités de service. Aujourd'hui, on n'a pas assez de visibilité, de recul sur ce nouveau bâtiment de deux mille trente mètres carré pour réaliser exactement comment il va fonctionner. Donc, ça a été dit clairement. Ce n'est pas entendu, j'en suis désolée. »

Monsieur FABRE

« Justement, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC avait demandé la parole. Je vous céderai la parole tout à l'heure. »

Monsieur RAMONDENC

« Bonsoir tout le monde. Madame LACAN, nous ne remettons pas en cause votre investissement sur le Pôle Petite Enfance, mais ce Pôle Petite Enfance était une priorité. Cela avait été déjà défini pendant les élections municipales 2014, et je crois que l'ancienne équipe de Monsieur DURAND, s'était penchée sur le sujet. Il me semble qu'il y a eu aussi un peu de perte de temps, en tout cas pendant deux ans, puisqu'on devait chercher un autre terrain, il n'a pas été trouvé, on a repris le même. Bon, c'était compliqué, on sait que c'est compliqué.

Bon par contre, il faut bien comprendre l'intérêt des employés pour leur travail, et surtout leurs responsabilités par rapport à des enfants, leur accueil. On parle chiffres. Alors c'est vrai que s'est compliqué ces chiffres-là. Il y a chiffres, mais là, vous répondez coût alors qu'on vous parle humain. Le dialogue, il est sourd à cause de ça. Il faut peut-être un peu, vous ferez ce que vous voulez, Madame LACAN, c'est vous qui êtes aux manettes, mais je pense qu'à un moment donné faut peut-être un peu se poser et puis écouter un peu plus, c'est tout ce que je pense par rapport à ça.

Si les gens sont là à râler, surtout dans cette période, c'est qu'il y a des raisons. Voilà. Et là je rejoins Monsieur FABRE. »

Madame LACAN

« Écoutez les raisons. C'est peut-être que les agents ne peuvent plus poser les congés comme elles le veulent et qu'effectivement la fermeture du pôle quinze jours par semaine, ça les dérange voilà. Mais là, pour moi, ce n'est pas une raison légale, ni valable. Aujourd'hui, l'organisation est celle qu'elle est. On la reverra si c'est nécessaire, il y a aucun souci. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Donc je rappelle l'exercice. Je vais céder la parole à nouveau à Monsieur FABRE. Je rappelle que nous ne sommes pas dans un débat. Donc il y a une question qui est posée, une réponse qui est amenée. J'accepte quelques instants de débat, mais nous ne sommes pas dans un débat public programmé au Conseil municipal.

Et pour répondre juste à Monsieur RAMONDENC, si Monsieur DURAND s'est penché sur le Pôle Petite Enfance, il a dû si pencher de très haut, de très, très, très haut parce que lorsque nous sommes arrivés, vous évoquiez le terrain JONQUET, les études qui ont été portées sur le terrain JONQUET ont été portées sur de l'habitat et en aucun cas sur le Pôle Petite Enfance. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Moi, j'estime qu'aujourd'hui, et tout le monde le voit, à Millau, il y a un problème majeur de gouvernance à la Mairie. Vous disiez et vous répondiez tout à l'heure que j'étais mal placé pour parler de mépris. Bon. Moi, je vais vous donner un exemple précis et Monsieur le Maire peut en témoigner puisqu'il faisait partie de la Commission Éducation.

À l'époque où nous avons construit l'école du Puits de Cales, nous avons associé tout le personnel, tout le personnel de l'école, les enseignants, les ATSEM... Vous pouvez en témoigner, tout le personnel pour la construction de l'école. L'architecte a pondu un premier projet, qui n'a pas été validé, qui n'a pas été validé par les gens qui travaillaient à l'école, le personnel de Mairie y compris les femmes de ménage, tout, les placards à balais ne leur convenaient pas etc..., la disposition. On n'a « retoqué » le projet ; ça nous a fait perdre trois mois, mais au final, au final aujourd'hui tout le monde est pleinement satisfait de cette école et de sa disposition. Pourquoi... ? Et non seulement ça, mais quand on fait, quand on agit de cette façon, quand on associe et qu'on le fait vraiment, qu'on ne fait pas semblant, les gens qui travaillent dans le bâtiment se sentent investis. C'est leur maison, ils y ont participé et ça change tout et c'est ça le respect. Or, d'après le personnel du Pôle Petite Enfance, vous n'avez pas du tout tenu compte de leurs remarques pendant l'élaboration du projet, selon leurs dires... »

Madame LACAN

« Monsieur FABRE ... »

Monsieur FABRE

« ... donc vous voyez, il y a une différence entre nous, il y a une différence de gouvernance et de respect... »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FABRE, veuillez conclure ! »

Monsieur FABRE

« ...des gens qui travaillent dans ce bâtiment. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame LACAN

« Écoutez, Monsieur FABRE, je vous invite à venir voir le Pôle Petite Enfance. La PMI et la CAF sont venus il y a quelques jours de cela et la première chose qu'ils m'ont dite : « Madame LACAN, ce pôle a été pensé pour les agents ». »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« Et les agents ont été associés à la réflexion. »

Madame LACAN

« Et les agents ... »

Madame GREGOIRE

« On rigole ! »

Monsieur RAMONDENC

« On... »

Madame LACAN

« Et les agents ont été associés jusque, je vais vous dire, jusqu'à la couleur de la peinture des murs, jusqu'au mobilier... »

Brouhaha dans la salle

Madame LACAN

« Écoutez, ce n'est pas moi qui l'ai choisi en l'occurrence. Alors moi, je n'ai rien choisi du tout. »

Madame GREGOIRE

« On a choisi que ça, alors ! »

Madame LACAN

« Que ce soit clair, le mobilier... »

Monsieur CHIOTTI

« Vous allez nous faire pleurer là ! »

Madame LACAN

« ...les peintures, toute la décoration, elles ont "carte blanche". Je ne pense pas qu'aujourd'hui, ça a été même jusqu'à la structure même du bâtiment, puisque les directrices sont intervenues pour changer et modifier, il y a eu des modifications à chaque moment par rapport aux directrices, qui ne voulaient pas certaines pièces, qui en voulaient d'autres, qui voulaient fermer des pièces, ouvrir des pièces. Ben, je peux, s'il y a un agent ou plusieurs agents de la Mairie qui étaient présents à ces réunions techniques, ils pourront attester de ce que je vous dis. Je peux vous dire que tout, mais alors tout a été pensé pour elles et elles ont été concertées à chaque moment. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Nous allons conclure sur ce sujet. »

Madame GREGOIRE

« Juste, juste une remarque, une précision. »

Madame ????

« On a la même. »

Madame GREGOIRE

« Je pense qu'on a la même précision au nom de toute l'équipe. Une précision pas des moindres. Quand vous dites Madame LACAN, je me permets de m'adresser à vous personnellement, quand vous dites, qu'on pense qu'à nos vacances, c'est insupportable à entendre. On pense surtout à s'occuper au maximum et bien des enfants dont nous nous occupons, dont nous avons la garde... »

Monsieur ???

« Je vais répondre... »

Madame GREGOIRE

« ... On ne pense pas qu'à notre confort, ce n'est pas vrai. Je ne peux pas laisser dire ça. »

Madame ????

« C'est par ça d'ailleurs, Madame LACAN, c'est pour ça ... »

Madame LACAN

« Je l'entends. Je l'entends, mais aujourd'hui les structures fonctionnent très bien comme ça ailleurs, de partout, ça fonctionne. Je ne vois pas pourquoi à Millau, ça ne fonctionnerait pas. Maintenant si ça ne fonctionne pas, comme je l'ai dit précédemment, bien-sûr on reverra la copie, il n'y a aucun problème, je ne suis pas fermée. Voilà il n'y a aucun souci. Si ça ne fonctionne pas, si on voit que ça ne répond pas, on modifiera certaines choses, mais pour l'instant on met en place le fonctionnement et on verra après. »

Monsieur le Maire

« Bien. Moi, je ... »

Madame ??????

« C'est pour ça, juste deux secondes, je n'ai pas pu parler, c'est pour ça qu'il y a deux ans, quand justement on l'avait fait, on a eu la même discussion par rapport à l'alternance des deux multi-accueils, c'était pour permettre aux parents d'accueillir leurs enfants tout simplement. En fait on n'a jamais parlé de nos congés, c'est vrai qu'on avait discuté tout ça, mais ce qu'on voulait c'est qu'il y ait une ouverture pour tous les enfants, en fait c'est pour ça qu'on a mis les deux multi-accueils en alternance. Voilà, ça a été changé, on n'a pas compris pourquoi, ce qui a fait qu'on a sûrement réagi. Voilà, mais c'était vraiment dans cette idée-là. »

Madame LACAN

« Je précise que ça a été changé à cause du bâtiment et je reprécise qu'aujourd'hui on ne perd pas du tout en qualité d'offre. Voilà il faut arrêter de dire n'importe quoi, ça ne correspond pas à ce que vous imaginez, mais l'offre y est. Maintenant on reverra la copie si nécessaire. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Bien le débat sur ce sujet est clos. Monsieur CHIOTTI avant le début du Conseil municipal tant que vous avez le gilet

jaune. »

Monsieur CHIOTTI

« Que dit le règlement intérieur par rapport au gilet jaune ? »

Monsieur le Maire

« On y reviendra après... »

Monsieur CHIOTTI

« Mais là pour l'instant ... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Nous ne sommes pas encore en Conseil, Monsieur CHIOTTI. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Le Conseil n'est pas ouvert. »

Monsieur CHIOTTI

« Donc, voilà... »

Monsieur le Maire

« Allez ! »

Monsieur CHIOTTI

« ...pour l'instant, jusqu'au Conseil au moins.

Je voudrais savoir, moi, Madame LACAN, vous dites que vous avez eu beaucoup de concertations, mais ce n'est pas du tout l'idée que je m'en fais, moi là. Il existe normalement dans ces établissements qui accueillent du public des Conseils de crèche. Je voudrai savoir de quand est-ce que date le dernier Conseil de crèches avec donc les élus que vous représentez, les directrices, les parents des enfants et le personnel qui est employé dans cette crèche ? Voilà donc c'est quand même important. »

Madame LACAN

« Effectivement, ça fait au moins plus d'un an. »

Monsieur CHIOTTI

« Voilà, donc logiquement dans les règlements, il faudrait en tenir deux par an, quoi. Donc je pense que la concertation, elle n'y est pas trop et une fois de plus vous passez un petit peu en force. Je pense qu'il faut laisser ... »

Madame LACAN

« On nous l'a jamais proposé, on ne m'a jamais proposé, excusez-moi, on ne m'invite pas à ces Conseils de crèches. Je ne suis jamais invitée, je ne vais pas m'imposer non plus. »

Monsieur CHIOTTI

« Mais, logiquement c'est dans le règlement, quoi donc... »

Madame LACAN

« Écoutez ! »

Monsieur ????

« ... essayer... »

Monsieur CHIOTTI

« Oui... »

Monsieur le Maire

« Bien ! »

Monsieur CHIOTTI

« Oui... »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur CHIOTTI

« Enfin, bon voilà. C'était ... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Moi, je... »

Monsieur CHIOTTI

« C'était mon intervention. »

Monsieur le Maire

« Non, encore une fois, l'exercice n'est pas un débat public. C'est une question, une réponse. Donc, je pense que j'ai laissé du temps à ce débat. Moi, je tiens à assurer Madame LACAN de tout mon soutien dans cet exercice. C'est un sujet et un projet qui lui tient particulièrement à cœur. Je vois passer bon nombre de comptes-rendus sur le sujet depuis notre arrivée, depuis le début de ce mandat, bon nombre de pistes, qui ont été évoquées avec l'ensemble des personnels et des directions. Et je la remercie, je salue pour le travail qui a été fait. Voilà sur ce sujet.

Mais, avant de débiter le Conseil municipal, je voudrais évoquer un certain nombre de sujets que je peux lire ici ou là, quel que soit le support en ce qui concerne la situation RH de la Collectivité de Millau. Et je voudrais tout d'abord poser le cadre de notre réflexion RH et de refaire un peu d'histoire.

Dès notre arrivée, j'ai annoncé notre volonté de travailler sur une meilleure efficacité des services municipaux. Cette orientation faisait partie des six thématiques que j'ai développées dans le cadre du plan de mandat à plusieurs reprises. Et cette réflexion sur les services reposait à mon sens sur deux axes :

- D'abord une meilleure transversalité des services ;
- Et ensuite une modernisation de notre mode de fonctionnement.

Ce travail a été engagé dès l'arrivée de la Directrice Générale des Services et a débuté par un travail de diagnostic porté donc par la DGS, un cadre de la Collectivité et sous l'autorité de l'élu en charge du personnel. Et après une visite dans chaque service, quatre orientations ont été retenues. Nous sommes en 2015 :

- La modification de l'organigramme, la mise en place de pôles d'activités et des missions ;
- Une mise en place tant administrative qu'une mise en place physique ;
- La définition des missions de chaque agent avec l'établissement des fiches de poste, ce qui était une première à la Mairie de Millau ;
- Et enfin la nécessité de travailler sur le règlement intérieur imposant de fait une réflexion sur le temps de travail.

Voilà quel était le cadre fixé dès 2015 et que je fixais dès 2015, et clairement exprimé en ce qui me concerne auprès des agents à la fois lors de réunions générales dont une à la salle des Fêtes et une dans la salle René RIEU et après des instances statutaires, le Comité Technique en particulier.

Alors je pense qu'on ne peut pas parler aujourd'hui de surprises ou de précipitations. Je rappelle que ces orientations datent et ont été exprimées dès 2015. »

Le public parle :

« Faux ! »

Monsieur le Maire

« Je voudrais maintenant entrer dans le détail sur quelques sujets.

D'abord sur la prétendue dégradation du dialogue social. Toutes les instances sont réunies régulièrement, que ce soit le Comité technique, le CHST et bien-sûr les CAP.

J'ai toujours fait preuve de transparence et de relations directes avec les représentants syndicaux que je vois au fond de la salle.

Je n'ai jamais, jamais écarté la même question et j'ai toujours répondu avec franchise.

J'ai toujours accordé les rendez-vous aux représentants syndicaux lorsqu'ils étaient clairement formulés. J'ai refusé un seul rendez-vous, à la CFDT.

Chaque définition d'organigramme, chaque réorganisation de poste ou de service, chaque modification ou évolution de fiche de poste a été débattu avec les syndicats.

Je rajoute que nous avons instauré des groupes de travail quand il s'est agi(t) de travailler sur le RIFSEEP et je rappelle aussi que le premier mode de calcul des indemnités retenu était une proposition des syndicats.

De même que des groupes de réflexion sont aujourd'hui mobilisés sur le temps de travail.

Le dialogue social ne passe pas exclusivement par les syndicats, il passe aussi par une relation directe avec les agents, mon bureau leur est toujours ouvert, ainsi que celui du DGS. On ne peut pas évoquer une dégradation du dialogue social simplement parce que nous ne sommes pas d'accord sur tout et que les choses ne vont pas dans le sens que l'on souhaite.

Le débat sur les jours de congés et les salaires. Aujourd'hui, les agents de la collectivité bénéficient de :

- Vingt-cinq jours de congés réglementaires ;
- Plus quatre jours supplémentaires accordés au fil des années ;
- Et à cela il faut ajouter deux jours de fractionnement qui sont aujourd'hui considérés comme dus.

Soit bel et bien trente et un jours de congés.

Concernant les RTT, les agents bénéficient de :

- Vingt-sept jours et demi de RTT ;
- Et un jour et demi supplémentaire, dit « le jour du Maire », l'occasion du 6 mai et des fêtes de Noël ou de fin d'année.

Soit bel et bien un total de vingt-neuf jours de repos.

À Millau, ces RTT peuvent être cumulées sans limite de nombre et vous pouvez prendre une semaine complète de RTT

par exemple.

Une enquête du journal *Le Monde Économie* paru en août 2017, montre que les salariés français à la fois du secteur public et du secteur privé déclarent en moyenne avoir trente-trois jours de congés annuels plus les RTT. Pour la seule fonction publique territoriale, la moyenne est à trente-huit jours par an. Nous sommes à Millau à soixante. »

Le public parle :

« C'est faux ! »

Monsieur le Maire

« Sur les salaires, la moyenne de rémunération des agents de catégorie C, référence prise par l'intersyndicale dans son tract, est en réalité de mille sept cent euros nets par mois intégrant les primes et en lissant le treizième mois accordé à Millau.

La moyenne nationale, y compris l'Île-de-France, je dis y compris l'Île-de-France, qui a des revenus nettement supérieurs compte tenu du coût de la vie en Île-de-France, pour ces mêmes catégories C, est de mille sept cent cinquante-deux euros net par mois.

Pour la Collectivité, les revalorisations salariales ont représenté en 2017 une augmentation de trois cent quatre-vingt mille euros de la masse salariale décomposée de cette façon :

- Quatre-vingt mille euros dus à l'augmentation des points d'indice ;
- Cent trente mille euros dus à la Commission Administrative Paritaire de 2017 ;
- Et cent soixante-dix mille euros dus aux primes dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

Nous ne disons pas que les agents Millavois sont surpayés certes, mais ils ne sont pas moins payés qu'ailleurs et nous sommes vigilants au maintien de ces niveaux de salaire.

La réorganisation et le déménagement conduits dans la précipitation :

J'ai rappelé tout à l'heure le cadre et le début de la réflexion conduite par la précédente DGS. À l'arrivée du nouveau Directeur Général, je lui ai confié la mission de reprendre ce chantier, que nous avons alors appelé « *Administration de demain* », en référence à une approche similaire menée par le Conseil départemental. Ce fut le thème central de mon discours de vœux de janvier 2018, repris au même moment par les propos du DGS. Ma demande était à la fois claire, simple et inscrite dans la parfaite continuité de la démarche initiée en 2015 et peut se résumer en deux notions :

- Définir ou redéfinir les missions de service que nous souhaitons assurer auprès de la population ;
- Et adapter nos moyens aux missions définies et que ces moyens soient humains ou matériels, mais aussi nécessairement en matière de temps de travail.

Cette demande, je l'ai clairement renouvelée, d'abord devant les chefs de pôles et leurs adjoints, puis ici même en salle du Conseil municipal devant tous les directeurs de service réunis. J'ai voulu que cette réflexion soit menée dans la concertation à chaque niveau dans les services, afin d'y associer chaque agent, quel que soit son rang ou sa fonction. J'ai rappelé cette volonté à chaque instance et le Directeur Général des Services l'a systématiquement évoqué lors de ses Comités de Direction. Malgré ces relances, aucune proposition ne nous est parvenue depuis janvier. Et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'adresser au mois d'octobre une note évoquant la nécessité de travailler sur le temps de travail. Nous ne pouvons pas faire l'économie de ce travail sur nous-même :

- Les besoins de la population s'expriment différemment ;
- Nos compétences bougent sans cesse ;
- Les techniques évoluent ;
- Et enfin malheureusement nos ressources s'amenuisent.

Nous devons nous recentrer sur l'essentiel et rendre différemment les services aux Millavoises et aux Millavois.

Quant aux déménagements précipités, je voudrais simplement rappeler de quoi il s'agit :

- Premièrement, cela concerne le regroupement annoncé depuis 2015 des trois services appartenant au Pôle de proximité, le service des sports, le service culture et le service éducation, au sein d'un bâtiment, le bâtiment de la Mairie annexe. Je pense que depuis 2015 il n'est plus temps de parler de précipitation ;
- Deuxièmement, comme nous l'évoquerons tout à l'heure, il s'agit d'aménager le rez-de-chaussée de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville pour y installer le Guichet Unique. L'objectif est clair, améliorer la qualité de la prise en charge du public en mettant à leur disposition un point d'entrée unique et moderne avec les services de la ville. Sur ses deux premiers déménagements, le DGS a mandaté depuis le mois de mai deux cadres pour préparer ces modifications et accompagner les agents. Dans le même esprit, l'assemblée aura à voter tout à l'heure la mise en place d'un plan de formation, visant à accompagner les agents dans leurs nouvelles missions. Là aussi une première depuis 2007.
- Enfin dernier déménagement envisagé, le déplacement du Bureau d'Études et de la Direction des Services Techniques, donc actuellement localisés dans l'ancien centre de secours, au sein des bâtiments dits de *Briançon*. L'objectif est double : regrouper l'ensemble du Pôle Services Techniques et Mise en Opérationnalité des Projets et nous dessaisir du bâtiment de la rue Lucien Coste.

Évoquons maintenant le soi-disant manque d'investissements dans les bâtiments, outils de travail.

Pour les achats de véhicules, outillages, petits matériels et matériels de bureau, nous avons engagé :

- Trois cents mille euros en 2014 ;
- Deux cent soixante-cinq mille euros en 2015 ;
- Quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros en 2016 ;
- Cinq cent quatre-vingt-neuf mille euros en 2017 ;
- Et huit cent soixante-seize mille euros en 2018.
- À cela, il faut rajouter en cette fin d'année trois cent vingt-neuf mille euros d'investissements pour le guichet unique ;
- Et vingt-cinq mille euros pour le réaménagement de la Mairie annexe.

L'évolution des montants consacrés à ce sujet ne manque pas, ne marque pas, pardon, un désintérêt vis-à-vis de l'outil de travail.

Sur le fameux sujet de mille six cent sept heures, je voudrais simplement rappeler que la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de novembre 2013 indique que les dispositions sur le temps de travail à la Mairie de Millau, je cite : « Méconnaissent les dispositions réglementaires relatives à la durée annuelle du temps de travail et qu'elle invite », je cite toujours : « La Ville à aligner la durée annuelle de travail au sein des services municipaux sur celle fixée par la réglementation applicable tant aux fonctionnaires de l'État que des Collectivités Territoriales ».

Je voudrais aussi rappeler quelques points de la circulaire du 31 mars 2017 de la Ministre de la Fonction Publique qui demande :

- La stricte application de la Loi sur le temps de travail au titre de l'exemplarité de la Fonction Publique ;
- Et qui rappelle que, je cite la circulaire : « En application de la réglementation en vigueur », ce sont des textes qui ont été adoptés au début des années 2000, « la durée de travail est fixée à trente-cinq heures par semaine et à mille six cent sept heures par an », et que je cite à nouveau : « Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif, heures supplémentaires non comprises ». Cette circulaire précise aussi que le temps de travail effectif s'entend comme, je cite : « Le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles ». « La durée annuelle », et je cite à nouveau la circulaire : « Peut être réduite pour tenir compte des suggestions spécifiques liées à la nature des missions et cette réduction doit se faire par délibération de la collectivité dans le cadre de la fonction publique territoriale ».

Vous pouvez constater que notre demande de travailler sur la base des mille six cent sept heures n'est donc pas déplacée. Bien-sûr, bien-sûr, cela doit se faire dans le dialogue et en fonction de la spécificité des services et des missions. Nous voyons bien que la réflexion sur le temps de travail est bien intimement liée à nos activités et je vous renvoie à notre réflexion générale sur nos missions.

Enfin, je voudrais revenir pour finir sur la désinformation sur le nombre de catégorie A. Je vous donnerai simplement et en toute transparence l'évolution du nombre de cadre en catégorie A. :

- En 2008, vingt-trois ;
- En 2010, vingt ;
- En 2012, vingt ;
- En 2014, dix-huit ;
- En 2016, vingt et un ;
- Et en 2018, vingt-deux.

Une augmentation qui est due à la promotion interne de deux agents de la Collectivité lors de la dernière CAP.

Voilà, je voulais revenir ici devant vous sur ces quelques points avec la plus grande transparence puisqu'ils ont été véhiculés abondamment. Je suis parfaitement conscient que toute évolution engendre du stress et de l'inquiétude. Et j'affirme que ma volonté de dialogue dans la mesure où chacun, j'affirme, je maintiens et j'explique ma volonté d'avoir un vrai dialogue dans la mesure où chacun s'engage à un échange constructif. Nous devons impérativement évoluer et nous devons nous adapter en moyens financiers. Le Congrès des Maires de ces derniers jours montre clairement les inquiétudes sur le maintien des ressources auprès des Collectivités. Une enquête publiée dans *La Gazette des Communes* du 24 septembre 2018 montre que la baisse des charges de fonctionnement est plus que jamais la priorité de Collectivités toutes strates confondues :

- La priorité pour 84 % des Collectivités est la maîtrise de la masse salariale ;
- Et 49 % estiment que le meilleur levier pour y arriver est la révision du temps de travail et l'organisation des services.

Millau n'est pas à part du monde.

Soyez clairement assurés que ma volonté est bien unique, c'est celle de continuer à offrir aux Millavoises et aux Millavois le meilleur service pour répondre à leurs besoins. Voilà les propos que je souhaitais tenir en introduction de ce Conseil municipal. Monsieur CHIOTTI et Monsieur DURAND ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors Monsieur le Maire, moi j'ai quand même beaucoup de mal à vous croire, là. Vous nous avez endormis avec tous vos chiffres et tout là, beaucoup de parlotte là, mais je relis dans les propos des filles qui sont derrière moi.

Qu'au Comité Technique du 26 janvier 2017, vous aviez validé la fermeture en alternance et là sans concertation aucune avec les agents, vous décidez de fermer les structures cet été. Ce n'est qu'un exemple parce qu'on pourrait en citer beaucoup d'autres. Donc une fois de plus, vous passez en force et, bon, on en a un peu assez de ces façons de faire. C'est pour ça qu'on a tout le monde derrière nous maintenant, quoi. Voilà ! »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui Monsieur le Maire, j'entends bien votre litanie et vos vœux pieux pour un dialogue social. Mais, j'aimerais bien connaître votre définition du dialogue social, parce que quand je vois que 85 % des employés communaux sont en grève, visiblement si négociations il y a eues, il y a un souci. Vous n'avez pas la même notion de la négociation qu'eux. Moi, pour moi, négocier c'est composer, ce n'est pas céder, on est d'accord. Mais je veux dire, passer en force, imposer aux gens sous des prétextes que « *si, mi, la* », je suis désolé, mais je n'ai pas la même notion que vous du dialogue social, et visiblement 85 % des personnes, qui ont été en grève aujourd'hui ne l'ont pas non plus. Et je peux vous affirmer que le service rendu à la population s'est dégradé ces dernières années, vous ne pouvez pas le nier. On peut jouer sur les cadres A, les cadres « *machin* », mais je suis désolé il y a un souci. »

Monsieur le Maire

« Alors Monsieur DURAND, si ça peut vous rassurer, j'ai en partie la même notion que vous sur le dialogue social. C'est la première partie de votre intervention. Pour moi le dialogue social, on se met autour de la table. On pose les problèmes. On pose les objectifs et on essaye d'y arriver en commun. C'est ça le dialogue social. Et, le dialogue social, il se fait, et je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, avec les représentants syndicaux, il se fait dans les instances, le Comité Technique en particulier, il se fait dans les groupes de travail, il se fait au contact au quotidien, le dialogue social. Et je le dis et je le redis, je n'ai jamais refusé le moindre contact, ou la moindre demande de rendez-vous, ou la moindre question aux moments des instances.

Ensuite il faut que nous évoluions et que nous avançons vers un même objectif commun. Certes au départ il peut y avoir des positions divergentes et nous en avons souvent, parfois avec les syndicats et très souvent nous arrivons à avoir une position commune à l'issue. Je me satisfais et je me félicite du travail que nous avons fait avec les syndicats de la relation que nous avons eue sur le travail sur le RIFSEEP et ensuite il faut bien évidemment que chacun, vous l'avez dit, fasse un pas envers l'autre, c'est parfaitement la définition du dialogue social. »

Monsieur DURAND

« Juste, je peux rajouter, visiblement des propositions ont été faites. Elles n'ont pas eu « *oreilles* ». »

Monsieur le Maire

« Alors, non mais des propositions sont faites dans les deux sens. Nous sommes aujourd'hui en plein dans le travail de dialogue social. Je suis désolé. »

Monsieur DURAND

« Justement... »

Monsieur le Maire

« Des propositions ont été faites et dans un sens et dans l'autre, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Non, mais vous avez l'air de dire qu'il faut boucler le dossier avant la fin de l'année. Moi je pense que vous pourriez prendre un peu plus de temps. Apparemment la réforme ne doit rentrer en application qu'en 2020, donc pourquoi se précipiter ? »

Monsieur le Maire

« Non, non. Je vous ai expliqué tout à l'heure... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« ...la réforme ne doit pas entrer en 2020, la réforme est rentrée, Monsieur DURAND ! »

Monsieur DURAND

« Ah ! Ce n'est pas l'information... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Monsieur... »

Le public parle :

« Vous l'imposez... »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, Monsieur... »

Le public parle :

« Vous essayez de l'imposer... »

Monsieur le Maire

« ...reprenez... »

Le public parle :

« ... 2020, Monsieur... »

Monsieur le Maire

« ...reprenez la circulaire de 2017. Mais on en parlera dans les instances. Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui. Juste un mot, beaucoup d'employés municipaux vivent mal le fait de ne pas être considérés. Voilà on entend des choses sur les employés municipaux, et je pense que tous les employés municipaux sont des gens consciencieux. Mais en ce moment, j'ai l'impression qu'on leur enlève les moyens, les moyens de travailler. Et le combat il est surtout là. Voilà surtout sur les conditions de travail et en fait la valorisation humaine, qui je pense est en train de disparaître dans la gestion de votre, dans la manière dont vous gérez le personnel municipal. Voilà. »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Je pense, je pense que... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Je pense que je vous ai démontré tout à l'heure par quelques chiffres, pas trop pour ne pas assommer Monsieur DURAND ou Monsieur FABRE, les éléments qui ont été apportés depuis notre arrivée tant sur l'amélioration des conditions de travail, que les revalorisations en interne. Monsieur ALIBERT vous vouliez prendre la parole ? Et après je clos le débat. »

Monsieur ALIBERT

« Je vous ai écouté Monsieur le Maire, votre stratégie tout au long de ce mandat, vous avez beaucoup parlé de fonctionnement en pôle, c'est dans l'air du temps, on fait des pôles de plus en plus, mais moi ce que je vois aussi en tant que citoyen Millavois, c'est une dégradation générale des Services Publics rendu à la population.

J'habite avenue Jean Jaurès :

- Ça fait en cette saison, ça va faire dix jours que les feuilles n'ont pas été ramassées ;
- Toussaint, je suis allé sur les tombes de ma famille, ce n'est pas terrible, parce qu'il n'y a plus le Service Public du cimetière, vous les avez enlevés ;
- Service espaces verts, vous avez enlevé le personnel ;
- Des peintres, il n'y en a plus qu'un, on met des entreprises.

Où sont les économies là-dessus ? Madame LACAN tout à l'heure, elle a dit : « *Il ne faut surtout pas, surtout pas faire de la concurrence au service privé* ». C'est tout un détricotage du Service Public que vous êtes en train de faire. Et là, après effectivement le personnel est là, ils s'en rendent compte aussi. Moi j'ai eu de la chance d'avoir, de les avoir chapeauter pendant six ans. Donc on a créé des relations et les agents me parlent, me disent : « *Attends, ça devient du gros n'importe quoi* ». Voilà ce que je voulais dire. Il y a des problèmes humains énormes que vous ne résoudrez pas qu'en parlant des salaires, en communiquant à la population comme vous l'avez fait sur la Presse en disant que : « *Le personnel communal était trop payé, qu'ils avaient trop de congés.* » Alors que... »

Monsieur le Maire

« Non, non... »

Monsieur ALIBERT

« ...eux, ils vous parlaient de Services Publics, vous avez communiqué sur la Presse... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Non, il n'a jamais été dit par personne, que le public... »

Monsieur ALIBERT

« ...toute votre stratégie communication, ça a été là-dessus... »

Monsieur le Maire

« ... il n'a jamais été dit ... »

Monsieur ALIBERT

« ...je sais encore lire ! »

Monsieur le Maire

« ...il n'a jamais été dit par personne, que nous considérons qu'ils étaient trop payés et qu'ils avaient trop de choses. Je dirais simplement aujourd'hui, et pour conclure, je rappelle que notre souci, nos soucis premiers, c'est d'arriver à retravailler sur la notion de nos missions et quels services nous devons aujourd'hui en 2018 fournir à la population. Monsieur FABRE ? Dernière intervention. »

Monsieur FABRE

« On avait dénoncé depuis longtemps déjà lors de Conseils, l'état mental, on va dire, du personnel municipal qui se sent maltraité, qui n'est pas mis en confiance. Le vrai problème, je pense qu'il est là. Le vrai problème au-delà des chiffres, au-delà de ce débat, le vrai problème, c'est que vous même Monsieur le Maire et bon nombre de vos élus, au fond l'impression que ça donne, l'impression que j'ai aussi et l'impression qu'a tout le personnel municipal, c'est que finalement vous ne leur faites pas vraiment confiance. Et moi y a quelque chose qui me choque, c'est dans le discours, dans la Presse je l'ai lue et tout à l'heure Madame LACAN a repris cette phrase aussi, en disant : « *Vous dites n'importe quoi* ». Non ! Il ne faut pas dire « n'importe quoi », ça sous-entend que quand les gens se plaignent, quand les gens manifestent, quand les gens ont le sentiment de ne pas être respectés dans leur travail, leur travail qui est précieux pour la Ville, on le sait tous, on en bénéficie tous les jours, bon ! Ne me dites pas, Monsieur le Maire, que 85 % des agents en grève n'a pas de sens. Ça, ça a du sens. Et on vous a averti depuis longtemps. On a l'impression..., ce débat, finalement il n'y a pas de débat. On a l'impression que vous êtes sourds. Vous nous sortez des chiffres. Vous nous dites : « *tout va bien* », « *ailleurs, ça se fait comme ça* », donc on le fait, mais non, non, il n'y a aucune logique... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur FABRE

« ...il n'y a aucune logique, Monsieur le Maire, humaine. Voilà ce sont des êtres humains, qui travaillent pour la Ville et qui ont besoin d'être respectés. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, vous dites que nous regardons ce qui se fait ailleurs, mais heureusement. Aujourd'hui Monsieur FABRE, il est absolument absurde de penser qu'il n'y a des problèmes qu'à Millau et qu'il n'y a que Millau qui soit confrontée à la réalité de l'exercice de ce Mandat, mais je dis ce Mandat municipal au sens générique du terme, mais que nous soyons bien d'accord, et quelle que soit la taille des Collectivités, et quelle que soit la couleur politique des équipes en place. C'est illusoire de croire ça. En son temps, à cette même place, un de vos amis, Monsieur GONZALEZ avait évoqué « *le syndrome de la cuvette* ». Arrêtons « *le syndrome de la cuvette* ! » Allez voir ailleurs ce qui se passe et regardez ailleurs les dispositions et les orientations qui sont prises par d'autres Collectivités, et je le dis quelles que soient les tailles et quelles que soient les couleurs politiques, pour arriver à faire face à la situation. Je vous remercie pour ce débat... »

Monsieur ALIBERT

« Ailleurs il n'y a pas 85 % de grève ! »

Monsieur le Maire

« ...ces débats sont clos et nous allons pouvoir commencer le Conseil municipal, et j'invite Monsieur le Directeur Général. Des Services... »

Monsieur GALTIER (Syndicat CGT)

« ...de ce qui nous avait été promis ! »

Monsieur le Maire

« Non, moi... »

Monsieur GALTIER

« ...il nous avait été promis, il y a une heure, une parole de l'intersyndicale. »

Monsieur le Maire

« Moi, je... »

Monsieur GALTIER

« ... une parole de l'intersyndicale. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas reçu de demande de prise de parole de l'intersyndicale... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Non, non mais attendez. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur GALTIER

« ...de la ville Millau... »

Monsieur le Maire

« ... laissez-moi, laissez-moi, ... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur GALTIER

« ...le dialogue social..., personnel communal est devant..., vous rencontrez... »

Monsieur le Maire

« ... le dialogue social, il commence par l'écoute. Il commence par l'écoute. Donc, laissez-moi... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur LESCURE (Syndicat CGT)

« On n'est pas entendu... »

Monsieur le Maire

« ... laissez-moi, laissez-moi, Monsieur LESCURE, terminer... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« ...laissez-moi terminer mon propos. Je n'ai pas, je répète ce que j'ai dit, je n'ai pas reçu de demande de prise de parole de l'intersyndicale. Je n'avais qu'une prise de parole. Ceci dit, vous voyez que vous devriez me laisser parler... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« ...vous ne me laisserez pas terminer mon propos. Ceci dit, je vous laisse la parole. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Laissez-moi terminer dans le calme mon propos. Je vous laisse la parole pour pouvoir lire le texte que vous souhaitez lire sans avoir fait la demande préalable. »

Monsieur GALTIER

« On n'a pas compris, excusez-nous ! »

Monsieur le Maire

« Oui, vous ne laissez pas le temps, vous ne laissez pas l'audition, j'ai simplement voulu dire, avant que cela ne soulève une bronca générale, j'ai simplement voulu dire que je n'avais pas reçu de demande de prise de parole de l'intersyndicale. Je n'avais qu'une prise de parole à l'ordre du jour et que je vous laissais, ceci dit, la parole pour donner lecture de votre message... »

Monsieur GALTIER

« Merci ! »

Monsieur le Maire

« Comme quoi les choses vont mieux quand on s'écoute. »

Monsieur GALTIER

« Tout à fait ! Excusez-moi, j'ai un peu la voix cassée, mais aujourd'hui on a eu une panne de sono et j'ai fait le son et du coup, j'ai un peu la voix cassée.

Donc, j'aimerais vous dire quelque chose, c'est... :

- Tout à l'heure, vous avez parlé qu'on avait soixante jours de congés à la mairie de Millau. Je tiens à vous dire, que vous mélangez congés et RTT. On travaille pour la plupart des employés de Mairie sur une base de travail de quarante heures. Le temps de travail légal de la Fonction Publique est de trente-cinq heures. Donc on peut les appeler comme on veut, repos compensateurs et RTT, on récupère du temps du travail qu'on a fait par avance. Donc on ne peut pas parler de congés. Donc à la Mairie de Millau, on a uniquement quatre jours de congés supplémentaires et on a aucun autre avantage. Zéro avantage à côté, zéro. On a quatre jours en tout et pour tout. Ça c'est la première chose ;
- Deuxième chose, vous avez parlé du RIFSEEP aussi. On avait réussi avec vous, avec la Municipalité à mettre en place un RIFSEEP qui était avantageux pour les petits salaires. Or, on s'est aperçu que l'été dernier et en force, quand tout le monde était en vacances, vous avez fait passer en CT un nouveau, une nouvelle forme de RIFSEEP qui ne convient pas du tout. Mais, ça, ça s'est fait le 27 juillet. C'est super le 27 juillet pour faire des CT quand les gens sont en vacances et où la salle était vide.

Voilà. Je vais laisser la parole à Romain, c'est juste ce que j'avais à vous dire. Mais vous mélangez congés et RTT, ce n'est pas normal, ce n'est pas normal de dire ça à la population. »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Monsieur MERICKSKAY ? »

Monsieur MERICKSKAY (Syndicat FA-FPT)

« Bonsoir. Moi, je voulais revenir sur les questions de réorganisation, sur la question effectivement du temps de travail. La question qui se pose aujourd'hui dans les services, c'est la question en fait du périmètre de Service Public, que la Collectivité souhaite rendre. Et aujourd'hui, vous nous dites que depuis plusieurs années en fait la Collectivité y travaille. La difficulté c'est qu'en fait, il n'y a aucun document support qui nous définit ce périmètre.

Or, depuis un an on assiste à des non-remplacements, à des suppressions de postes en fait, puisqu'un certain nombre de contrats n'ont pas été renouvelés, sans que la question du périmètre de ces services ait été abordé.

Demain, on parle de réorganisations de service, mais il faut qu'on voit le périmètre global.

Aujourd'hui dans le dialogue, on n'a pas ces éléments là et effectivement par rapport à l'augmentation du temps de travail nous estimons que les agents peuvent avoir, à un moment donné, une compensation. Quelle forme pour cette compensation ? :

- De la rémunération ;
- Des formes de protection sociale, de type mutuelle ou autre ?

Il nous est répondu en réunion : « Rien, il n'y aura absolument rien ! »

C'est normal qu'aujourd'hui les agents soient mécontents par rapport à ça. En fait on ne sait pas exactement où ça va et on sait que par contre les conditions de négociations sont extrêmement faibles. C'est pourquoi on a été effectivement contraints aujourd'hui d'appeler à cette journée de mobilisation. Et les collègues sont très nombreux aujourd'hui, de toutes les catégories, de tous les services, pour dire qu'à un moment donné ils veulent cette négociation et ils veulent comprendre précisément quel est le périmètre de service.

Si demain la ville de Millau décide de supprimer certains Services Publics pour réduire son périmètre d'action, il faut qu'elle dise clairement où et lesquelles, parce que sinon on ne sait pas du tout dans quel sens ça va. Et là on assiste effectivement à une dégradation du coup de certains services où les postes ne sont pas remplacés. Et cette dégradation, elle aboutit finalement à une perception de la population qui est :

- Les services municipaux ne nettoient plus correctement les cimetières ;
- Les services municipaux ne sont plus capables de peindre les murs. Et voilà. »

Applaudissements dans la salle

Monsieur LESCURE

« Monsieur le Maire, à propos des mille six cent sept heures, excusez-moi mais là ce n'est pas parce que j'ai crié la journée, mais je suis malade depuis une semaine et je voulais vraiment être en grève aujourd'hui, parce que j'estime que c'est tout à fait normal.

Sachez quand même qu'au mois d'octobre, voire novembre 2017, vous aviez pris, on avait eu une réunion avec vous, les représentants du personnel à la salle des Commissions juste à côté, et vous nous aviez dit que vous ne toucheriez pas au temps de travail, aux RTT et aux congés.

Or, pour vos vœux de janvier 2018, tout a été remis à question, après l'arrivée de Monsieur CHIODO, notre nouveau DGS.

Le même cas pour le RIFSEEP, nous avons travaillé sur le RIFSSEP, vous avez choisi une méthode, on avait fait des grilles. Certes on pouvait toujours y travailler dessus. Monsieur CHIODO est arrivé, il nous a « tout foutu en l'air », faut le

dire. On n'a pas été contre refaire des grilles. Et avec Madame KECHKECH, on était d'accord pour refaire certains *trucs*. Mais ça, on se demande si ça n'a pas été un prétexte pour rentrer dans le temps de travail, puisqu'on a fait une réunion sur ça et depuis plus rien. Alors à chaque fois, on commence quelque chose, on ne le finit pas. Et avant de parler du temps de travail, alors qu'on ne refuse pas d'y travailler dessus, si un jour la Loi, parce qu'ils veulent essayer, Monsieur le Maire, d'imposer les mille six cent sept heures pour les prochaines municipales de 2020, qu'on soit bien d'accord avec ça. Je vous ai dit lors du préavis de grève comme mes collègues, qu'on était d'accord pour travailler dessus, ce qui était tout à fait normal. On peut très bien travailler dessus, comme ça le jour où la Loi passera, on y glissera, tout le monde sera OK, il n'y aura pas de vagues.

Or, on nous a fait une proposition pour déclencher les représentants du personnel pour faire des propositions. Madame KECHKECH vous étiez là, c'est un prétexte pour « *allumer le feu* », on va dire, « *pour mettre le feu au poudre* ».

Nous avons fait derrière des propositions. Dernière réunion en date, que nous avons faite la semaine dernière, on s'est très bien rendu compte qu'en fait c'était pratiquement la proposition initiale qui avait été retenue, la proposition « *pour mettre le feu* ». Vous pouvez bien comprendre qu'à un moment, travailler plus à la rigueur pourquoi pas ? Mais déjà avant de nous imposer quarante heures de plus, qu'on ne refuse pas de faire, s'il faut les faire, commençons par regarder les conditions de travail des agents. C'est ça qu'il faut regarder. Rendez-vous compte, j'ai vingt-cinq ans de Mairie, il y a des collègues qui ont trente ans, c'est la première fois qu'il y a un préavis de grève qui est déposé localement par toutes les organisations syndicales. C'est qu'à un moment quand vous avez 85 % des agents qui sont dans la cour, si vous ne vous posez pas la question vous et les élus, qu'il y a vraiment quelque chose qui ne va pas, c'est qu'à un moment c'est vous qui avez, qu'il y a quelque chose qui va pas. Venez. Vous imaginez, on n'a pas vu, moi j'avais prévu, j'avais dit dans la matinée, ce matin, on va voir quelqu'un qui va venir nous voir pour nous dire : « *Les gars, on se met autour d'une table, on discute* ». Rien, personne. On nous évite. Vous vous êtes cloîtrés cet après-midi dans la Mairie et on est reçu parce qu'il y a une question, sinon on était obligé de rentrer en force, Monsieur le Maire. Nous on est là pour travailler ensemble. On a travaillé avec les anciens, on a travaillé avec vous, on travaillera avec les prochains. Mais, ça fait quatre ans et demie, Monsieur le Maire, que vous êtes au pouvoir, ça fait quatre ans et demie, que dans cette Mairie on organise la désorganisation et ça stop. Maintenant l'agent, on n'en peut plus ! On ne sait même plus ce qu'on va faire demain. Je vous l'ai dit quand vous êtes arrivé, Monsieur le Maire, je suis venu vous voir il n'y avait pas un mois que vous étiez dans votre bureau. Je ne vous l'ai pas dit, Monsieur le Maire ? Mettez « *le pied dans le plat* ». C'est un « *bordel sans nom* ». Qu'est-ce que ça change ? Rien, ça a empiré. Moi je suis désolé ... »

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE ! »

Monsieur LESCURE

« ... à un moment, s'il vous plaît, laissez-moi finir... »

Monsieur le Maire

« Oui, je... »

Monsieur LESCURE

« ...on veut bien travailler ensemble, on veut bien travailler avec vous, mais à un moment posez-vous les bonnes questions. Maintenant « stop », ça suffit, Monsieur le Maire. On a commencé par aujourd'hui, mais il y a d'autres actions qui vont suivre derrière, pouvez bien le comprendre. Et pas des moindres. Pensez qu'il y a la *Parade de Noël* en fin d'année, les autres *trucs* comme ça. Faut arrêter de faire croire aux administrés, que c'est nous qu'on ne veut pas travailler. Le problème, c'est que nous on est là pour donner du travail, pour rendre service, le meilleur qu'il soit et ce qu'on fait tous les jours chacun dans notre métier. Tous. Mais le problème c'est qu'on ne veut pas nous donner les moyens, ni matériels, ni humains de le faire. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE ! »

Monsieur LESCURE

« Vous pourriez comprendre que du travail comme ça, ça ne se peut pas... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE, Monsieur LESCURE... »

Monsieur LESCURE

« Je finirai, Monsieur le Maire, je finirai par vous dire, vous savez, la personne qui l'a dit, je ne la nommerai pas, elle n'est pas là, mais quand on a dit qu'on allait faire, si ça continuait on allait vous poser les préavis de grève, parce qu'on en a marre, ça fait « x » mois qu'on vous le dit, « x » temps qu'on le dit, on a l'impression qu'on est entendu, mais pas écouté, et c'est le cas, la preuve est aujourd'hui, maintenant on dit : « stop ». »

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE... »

Monsieur LESCURE

« Attendez ! Laissez-moi finir, s'il vous plaît ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE... »

Monsieur LESCURE

« Alors, allez-y, je reprendrai la parole après ... »

Monsieur le Maire

« Non, mais après je vais clore le débat. Donc, terminez votre intervention, brièvement et je vous répondrai brièvement. »

Monsieur LESCURE

« Voilà ! Sachez que maintenant, au point où on en est, on ne lâchera rien, Monsieur le Maire. Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur LESCURE, moi il y a des choses que je ne peux pas vous laisser dire. Quand vous dites : « *On ne peut pas venir vous voir, etc...., on attendait que quelqu'un vienne...* ». Ne me dites pas ça, Monsieur LESCURE, on se voit régulièrement, il y a des groupes de travail... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur LESCURE

« Monsieur le Maire, ... »

Monsieur le Maire

« Il y a des groupes de travail ... »

Monsieur LESCURE

« Monsieur le Maire, je parlais d'aujourd'hui... »

Monsieur le Maire

« Il y a, il y a... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Laissez-moi parler, Monsieur LESCURE... »

Monsieur LESCURE

« Ne mélangez pas tout, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Il y a... »

Monsieur LESCURE

« ...je parlais d'aujourd'hui... »

Monsieur le Maire

« Il y a... »

Monsieur LESCURE

« ...je maintiens ce que... »

Monsieur le Maire

« Il y a des groupes de travail, qui sont en ce moment en action sur les thématiques que vous avez évoquées. Donc ne dites pas que vous n'êtes pas concernés et consultés.

Je fais une réponse rapide et brève à la fois sur votre intervention et sur celle de Romain et sur sa remarque de dire : « *Il faut travailler sur les périmètres* ». Vous savez pertinemment que c'est ce que je demande et que je vous demande depuis des mois et des années. C'est ce que je vous demande. Que m'auriez-vous dit si unilatéralement j'avais dit pour moi : « *On fait ça, on fait ça, on ferme ça, on ferme ça, ou ça on le fait de telle façon et ça on le fait de telle façon* ». Vous auriez crié au scandale et vous auriez crié, j'allais dire, à quasiment « *à la directive* » pour ne pas dire d'autres mots.

J'ai depuis le début de mon mandat fait en sorte de tout le temps dire : « *Ceux qui ont la meilleure appréciation du service qu'on peut rendre à la population, ce sont les agents eux-mêmes* ». Et les représentants syndicaux, alors vous ne l'êtes pas encore, mais les représentants syndicaux qui étaient, qui ont l'habitude de venir au CT me l'entendent systématiquement dire. C'est à partir de là, c'est à partir de la base, qu'il faut qu'on arrive à construire notre nouvelle façon d'exercer le Service Public. Ça ne peut pas être la même façon que celle que nous avons hier. Il faut en avoir une conscience absolue. Donc nous partageons le même objectif, au final. C'est celui de travailler sur la mission que l'on doit apporter au public et au Service Public. Et vous l'avez dit, Monsieur LESCURE, quand vous êtes venu me voir, vous m'avez dit : « *Il y a plein de choses à changer, il y a plein d'inégalités dans cette Mairie, inégalités dans les congés,*

inégalités dans les RTT, inégalités dans les primes, inégalités... »

Monsieur LESCURE

« Ne me faites pas dire ça ! »

Monsieur le Maire

« Si, si ! »

Monsieur LESCURE

« Je n'ai jamais dit ça ! Moi... »

Monsieur le Maire

« Ah ! Mais, vous voyez, quand je vous dis ce que vous m'avez dit, vous ne voulez pas que je le dise. Alors... »

Monsieur LESCURE

« Non, non. Je n'ai jamais dit ça... »

Monsieur le Maire

« Si, si, si et si, qu'il y a des inégalités sur la façon dont les RTT sont prises, des inégalités sur la façon dont... »

Monsieur LESCURE

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« ... mais si Monsieur LESCURE, ne dites pas le contraire. Et vous avez été le premier à appeler de vos vœux la mise en place d'un règlement intérieur qui soit strict. Donc ne me dites pas le contraire, Monsieur LESCURE ! Bon alors par contre, il y a un élément de base en ce qui me concerne et je conclurai là-dessus et je laisserai la conclusion finale à Madame KECHKECH, il y a un élément sur lequel il faut vraiment que nous ayons débat, parce que là nous avons débat, c'est sur la nature de l'échéance de ces mille six cent sept heures. Là on a un vrai débat là-dessus. Donc je laisse Madame KECHKECH conclure définitivement le sujet. »

Madame KECHKECH

« Bonsoir... »

Monsieur LESCURE

« J'avais une autre précision..., si vais l'amener quand même... »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Non, Monsieur LESCURE ! Non ! Monsieur LESCURE, il y a une règle du jeu, respectez-la ! »

Monsieur LESCURE

« Je la respecte ! Mais je veux vous dire une chose... »

Madame KECHKECH

« Je pense que les réponses au tract que vous avez diffusé ont bien ..., enfin que Monsieur le Maire a bien répondu point par point à vos demandes. Moi, je rebondis juste sur deux choses :

- La mise en place du RIFSEEP, vous étiez contre. Quand on vous a annoncé qu'on allait mettre cent soixante-dix mille euros, vous avez dit : « *On veut bien travailler dessus* ». »

Monsieur BESOMBES (syndicat CGT)

« On s'est battu contre vous, Madame KECHKECH ! »

Madame KECHKECH

« Ok ! »

Monsieur BESOMBES

« On s'est battu contre vous... »

Madame KECHKECH

« Ok ! »

Monsieur BESOMBES

« On s'est battu contre vous, Madame, pour avoir l'équité... »

Madame KECHKECH

« Pardon ? »

Monsieur BESOMBES

« Ce n'est même pas l'équité. On s'est battu contre vous pour l'avoir ! »

Madame KECHKECH

« Moi, je ne voulais pas d'équité ? »

Monsieur BESOMBES

« Non ! »

Madame KECHKECH

« Tout le travail que je mets en place, c'est pourquoi ? Ce n'est pas pour moi ! Moi, demain je ne serai plus là. C'est pour justement qu'il y ait des équités. »

Rires dans la salle

Madame KECHKECH

« Parce que quand on est arrivé, on s'est très bien rendu compte de l'octroi de primes deçà, de-là... à la tête du client et si ça va très bien avec le chef de service on demande une prime. »

Monsieur BESOMBES

Micro éteint, inaudible

Madame KECHKECH

« On a voulu... Vous me laissez, vous me laissez répondre s'il vous plait. »

Monsieur BESOMBES

« ...la transparence... »

Madame KECHKECH

« Je suis bien contente parce que bon, Monsieur GALTIER, disait que : « *Les grilles ont été faites et qu'ensuite ça a été changé sans concertation* ». Je suis bien contente que Monsieur LESCURE ait rebondi en disant : « *Oui nous avons revu les grille* ». Pourquoi nous avons revu les grilles ? Parce que justement il y avait pas mal d'agents qui nous ont fait remonter leur mécontentement suite à la cotation de leur poste... »

Monsieur LESCURE

« Arrêtez ! »

Madame KECHKECH

« D'accord ! »

Monsieur LESCURE

« Je ne vais pas le répéter, je l'ai dit il y n'a pas longtemps, arrêtez... »

Madame KECHKECH

« Le deuxième point... »

Monsieur LESCURE

« ...ça suffit ... »

Madame KECHKECH

« ... c'est quand vous dites qu'il n'y a pas de dialogue social. Moi j'ai l'impression, en tout cas depuis que je suis là, que je ne fais que dialoguer. Alors bien-sûr, oui... »

Rires dans la salle

Madame KECHKECH

« ... oui mais rigolez. Mais quand on voit le nombre de réunions, et ça vous ne pouvez pas le nier... »

Madame ?????

« Ah ! Bien si... »

Madame KECHKECH

« Donc quand vous n'êtes pas d'accord, il n'y a pas de dialogue social. Vous n'aurez pas toujours d'accord... »

Monsieur BESOMBES

« ...la semaine dernière... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plait, je vais mettre un terme au débat si ça continue comme ça... »

Madame KECHKECH

« ... désolé, et je vous l'annonce dès le départ, que je devais partir à 16 h 30. »

Monsieur le Maire

« ...je veux bien qu'il y ait débat, mais... »

Madame KECHKECH

« ...ce n'est pas un non-respect de la part. Moi je voudrais revenir justement sur ces réunions de travail que l'on a fait actuellement concernant donc la mise en place de mille six cent sept heures. Voilà vos propositions à vous.

Donc, je suis bien contente que sur le trac vous êtes finalement d'accord pour ne faire, pour n'avoir que vingt-neuf jours de congés. Parce que là dernièrement vous avez demandé trente et un jours de congés plus les deux jours d'abattement. Donc vous demandiez aussi trente-trois heures. Là on s'est mis d'accord sur les vingt-neuf heures... »

Monsieur GALTIER

« On demande... »

Madame KECHKECH

« ... c'est ce que, nous, on vous demandait aussi, d'accord. »

Monsieur le Maire

« Bien ! »

Monsieur GALTIER

« ... dans l'ensemble, par ce que... »

Madame KECHKECH

« ...mais, je..., oui, oui. Mais il n'y a pas de souci... »

Monsieur GALTIER

Micro éteint, inaudible

Madame KECHKECH

« ...il n'y a pas de souci... »

Monsieur GALTIER

« ... se faire entendre... »

Madame KECHKECH

« ... il n'y a pas de souci ! Vous demandez... »

Monsieur GALTIER

Micro éteint, inaudible

Madame KECHKECH

« ... les trois groupes syndicaux demandent à continuer à travailler quarante heures par semaine. Je ne vois pas l'intérêt de mettre en place les mille six cent sept heures pour vous laisser travailler quarante heures par semaine... »

Monsieur LESCURE

« ... les quarante heures, qu'on a en trop. On a dit... »

Madame KECHKECH

« Non, mais ce n'est pas la vision qu'on a. »

Monsieur le Maire

« Le débat se fera en Comité de Travail là-dessus... »

Madame KECHKECH

« Oui... »

Monsieur le Maire

« ...pas autour de la table... »

Monsieur GALTIER

« ... demain après-midi, on l'espère avec des..., que vous nous avez faites et c'est pour ça qu'aujourd'hui il y a 85 %..., Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Monsieur, Monsieur... »

Monsieur GALTIER

« ... heures, il y a une réunion ... »

Monsieur le Maire

« Monsieur GALTIER, Monsieur GALTIER n'émettez pas des menaces comme ça, nous ferons des propositions et c'est de la concertation que sortira le consensus. Que nous soyons d'accord, mais ne commencez pas me menacer de la sorte, parce que pour le coup le dialogue social ne sera pas sous de bonnes augures. Monsieur LESCURE, dernière intervention. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur LESCURE

« Moi, pour finir ce que je voudrais dire, c'est que la réunion de la semaine dernière, que nous avons eu à propos du temps de travail, nous avons eu une discussion en fin de réunion. La proposition qui a été faite par Monsieur CHIODO, on lui a demandé si cette proposition était figée, qu'on en restait là. Il nous a dit : « *Oui* ». On a juste dit : « *Si c'est ça, il y a conflit* ». Et bien le conflit, vous l'avez aujourd'hui et il peut continuer demain et il peut continuer après-demain. »

Applaudissements dans la salle

Monsieur LESCURE

« À un moment, il faut arrêter. »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Merci... »

Monsieur LESCURE

« Si c'est ce qu'on appelle le dialogue social, Monsieur le Maire... »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Merci à toutes et tous... »

Monsieur LESCURE

« ... je suis désolé, mais là non ! »

Applaudissements dans la salle

Monsieur le Maire

« Merci à toutes et tous. Donc ce débat est maintenant clos. »

Monsieur LESCURE

« Merci de m'avoir écouté, de nous avoir écoutés. Et bonne soirée, on y va. »

Applaudissements dans la salle